



CRECHE FAMILIALE LES FRIMOUSSES Projet d'Établissement



Version de Mars 2022 élaborée par les services Pmi du Conseil Départemental, de la Caf et de la Msa
Mis à jour le 08/04/2024

S O M M A I R E

Partie 1 – Le projet social et de développement durable

1.1 - Modalités d'intégration de l'EAJE dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

1.2 - Les dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle

1.3 - Les modalités de participation des familles à la vie de l'EAJE et les actions de soutien à la parentalité proposées

1.4 - La démarche en faveur du développement durable

Partie 2 – le projet éducatif

2.1 - Principes éducatifs

I. NOS ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX

I.1. ACCUEILLIR

I.2. ACCOMPAGNER – VALORISER

II. NOS OUTILS PEDAGOGIQUES

II.1. L'OBSERVATION

II.2. L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

II.3. LA CONTINUITÉ DE PRESENCE

II.4. ACCOMPAGNER ET PROFESSIONNALISATION DE L'EQUIPE

III. NOS PRATIQUES AU QUOTIDIEN

III.1. L'ACCUEIL

III.2. LE SOIN

III.3. LE JEU-L'EVEIL

III.4. LE REPAS

III.5. LE SOMMEIL

2.2 – Les dispositions prises pour assurer le soin

2.3. – Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

2.4 - Les modalités en cas d'accident

Partie 3 – Le projet d'accueil

3.1 – Les accueils proposés

3.2 - les prestations d'accueil proposées

3.3 – L'hygiène et les changes

3.4 - L'alimentation

3.5 – L'accueil d'enfants à besoins spécifiques

3.6 – L'encadrement de la structure et des enfants

INTRODUCTION

Le Code de la Santé Publique (CSP) régit le fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant. Le gestionnaire s'assure de la bonne application de ces dispositions à tout moment. Tout gestionnaire, directeur, directeur adjoint, référent technique ou responsable technique connaît cette réglementation.

Il prévoit que chaque EAJE doit disposer d'un Projet d'Etablissement (PE) (R2324-29 du CSP). Ce règlement être doit accessible à chacun sur le site internet du gestionnaire ou sur le site de la Caf (R2324-31 du CSP). Il peut être transmis sous format numérique. Il doit également être affiché de manière accessible au(x) parent(s). Chaque mise à jour est transmise au(x) parent(s).

Le Projet d'Etablissement doit être daté et actualisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les 5 ans, avec la participation du personnel (R2324-31-IV du CSP).

PREAMBULE

« Nous sommes une espèce qui transmet

La transmission peut être vue comme un chemin issu d'une motivation à partager avec les autres ce que nous avons reçu de précieux. Le long de ce chemin, nous construisons notre vie, nous orientons nos destins et nous agissons sur la société dans laquelle nous vivons. La transmission est ainsi le moyen de perpétuer ce qui nous semble essentiel, de faire en sorte que cela survive (et nous survive), mais aussi de se transformer et de croître.

Nous transmettons ce que nous sommes

La transmission peut être implicite ou explicite. Par-delà des contenus que nous voulons partager avec nos enfants ou notre entourage, nous transmettons une manière de fonctionner, de nous relier les uns aux autres, une façon d'intégrer ou de transgresser les interdits, même si, bien souvent, nous n'en sommes pas conscients. Nos émotions et nos états affectifs, quels qu'ils soient, sont perçus par les autres : c'est ce qu'on appelle la contagion émotionnelle...

Depuis l'enfance, nous apprenons par imitation...

Ce sont les attitudes et les comportements que nous observons le plus souvent qui vont nous être prioritairement transmis. On peut donc en déduire que s'il y a contradiction entre le contenu du message et la manière dont il est transmis, c'est cette contradiction qui sera enregistrée au détriment du fond...

La force des modèles

Les modèles auxquels nous sommes le plus confrontés ou ceux qui sont valorisés par notre contexte social et culturel ont un impact décisif sur nous. Incarner ce qui est essentiel dans ce que nous voulons transmettre semble être important pour influencer positivement notre environnement. La transmission passe donc par l'exemple et la cohérence, mais également par l'inspiration déclenchée par les comportements que nous admirons...

La transmission, source de joie

Notre vie dépend étroitement de l'humus social dans laquelle elle s'enracine. Nous sommes tissés de ces échanges dont certains transforment durablement notre vie.

L'impact puissant de la transmission

Nous transmettons en permanence. Dès que nous sommes en interaction avec un autre être humain, un autre être vivant, la transmission est à l'œuvre. La transmission est donc mouvement, mouvement entre celui qui donne, celui qui reçoit et le contexte dans lequel la transmission s'opère. »

Extrait du livre

**Version de Mars 2022 élaborée par les services Pmi du Conseil Départemental, de la Caf et de la Msa
Mis à jour le 08/04/2024**



Partie 1 :

Le Projet Social

et

de Développement

durable



1.1 Modalités d'intégration de l'EAJE dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

La Ville de Boulogne sur Mer a une population totale de 40985 personnes au 1er janvier 2020. Les services municipaux sont largement implantés dans la commune, avec des centres sociaux, des équipements sportifs, des espaces culturels et les services administratifs.

Dans la population Boulonnaise, le nombre de familles avec des enfants de moins de 3 ans est (Source : Insee, État civil.) :

En 2020, 1274,

En 2021, 1270,

En 2022, 1269.

Ce nombre est donc en légère diminution.

Concernant le nombre de naissances de familles Boulonnaises (Source : Insee, État civil.) :

En 2017, 488,

En 2018, 499,

En 2019, 473,

En 2020, 445,

En 2021, 462,

En 2022, 439.

Il est important de noter une diminution de 8,81 % du nombre de naissance entre 2017 et 2020.

Le nombre de familles monoparentales est de 2337 en 2019.

Les quartiers Beaufort, Damrémont et Chemin Vert sont classés en Zone Urbaine Sensible.

Le taux de population active à Boulogne sur Mer en 2020 est de 68,4 % comprenant 17,1 % de chômeurs.

Le Pôle Petite Enfance de la Ville de Boulogne sur Mer comporte 6 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, un Relais Petite Enfance et un Lieu d'Accueil Enfants Parents. Un second LAEP est porté par le centre social Nautilus.

Un coordinateur est présent afin de centraliser les informations et d'orienter les usagers. Le lien est également défendu avec la politique de la Ville, de manière à lier l'intérêt supérieur de l'enfant et les volontés politiques. Par exemple, des projets sont soutenus comme les Quartiers Politique de la Ville, les Cités Educatives, le soutien à la parentalité avec la mise en place d'ateliers internes à chaque structure où les parents sont invités.

Le Pôle Petite Enfance dispose de 247 places d'accueil réparties comme suit :

- Chemin-Vert = 60 places,
- Casablanca = 68 places,
- Arc-en-Ciel = 23 places,
- Les P'tits Margats = 20 places,
- La maison de Célestine = 46 places,
- Frimousses = 30 places, capacité actuelle 26 places

En 2023, il y a environ 500 enfants inscrits dans les différents EAJE, chaque place d'accueil étant partagée entre plusieurs enfants.

L'entrée en contrat régulier se fait sur demande écrite transmise au secrétariat du Pôle, puis analysée en commission d'admission. Cette commission est présidée par l'élue en charge de la Petite Enfance et sont présents le coordinateur, le secrétariat du Pôle Petite Enfance, les responsables des structures d'accueil collectif, la responsable de la structure d'accueil familial et la responsable du Relais Petite Enfance.

Le passage de chaque dossier se fait par ordre de dépôt tout en laissant une priorité aux personnes en retour à l'emploi ou en réinsertion professionnelle.

Les EAJE fonctionnent avec de grands principes communs comme l'accueil, l'accompagnement, la valorisation, l'observation et la continuité de présence afin d'assurer un accueil qualitatif de l'enfant. Les structures développent des partenariats avec les services municipaux de proximité comme les centres sociaux, les médiathèques, les espaces culturels mais également avec des institutions extérieures comme le Conseil Départemental (réunions de présentation du métier d'Assistant Maternel par le RPE), l'Education Nationale (jonction crèche-école maternelle), le club sportif Le Réveil, le CAMSP...

La communication avec les familles se fait au sein des structures, mais également par le biais de flyers ou encore par le site internet de la Ville. Les échanges sont quotidiens dans les structures car les familles sont invitées à entrer dans chaque pièce où l'enfant va avoir accès durant son temps d'accueil. Les équipes sont présentes pour écouter les parents et échanger avec eux sur la vie de l'enfant.

1.2 Les dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle

⇒ Parents engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle :

La ville de Boulogne-sur-Mer est particulièrement attentive à l'accompagnement des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle. Les enfants de parents engagés dans ce type de démarche peuvent accéder à une place d'accueil selon les dispositions de la loi L214-7 (une place par tranche de vingt places d'accueil leur est réservée), sous réserve qu'elles ne soient pas déjà attribuées.

La volonté du service Petite Enfance est de bien comprendre le projet porté par la famille afin de le mettre en œuvre au mieux. Pour cela les échanges entre l'équipe accueillante et les parents sont encouragés, le partenariat avec les autres structures prenant en charge l'enfant est favorisé. Nous travaillons avec le médecin de l'enfant, le CAMSP, le CMP, l'IME, la MDS et l'Education Nationale, tous présents sur notre secteur, au travers de réunions thématiques ou pour le suivi d'enfant en particulier.

1.3.1 Les modalités de participation des familles à la vie de l'EAJE et les actions de soutien à la parentalité proposées

Les parents sont intégrés à la vie de l'établissement. Ils ont librement accès aux différentes unités de vie et sont invités à participer aux rencontres collectives :

- Fêtes,
- Sorties,
- Ateliers avec les enfants,
- Partage de café ou de soupes,
- ...

Ces actions, proposées tout au long de l'année, sont médiatisées au moyen de tableaux et d'affiches. Les parents sont invités à les découvrir par eux-mêmes ou à prendre connaissance des invitations qu'ils reçoivent.

Le temps de transmissions entre le parent et l'équipe le matin et le soir est particulièrement valorisé dans la vie de la structure. Temps de séparation ou de retrouvailles avec son enfant, d'échanges avec les professionnels, ce moment de la journée fait l'objet de toute l'attention des équipes au travers du projet du service Petite Enfance.

La période de familiarisation est également un temps mis à profit pour créer des liens, répondre aux questions, présenter le travail des agents et le projet d'accueil des enfants. Les parents sont invités à partager avec l'équipe leurs attentes et leurs souhaits.

La participation des parents peut être sollicitée dans l'élaboration ou la mise en œuvre du projet pédagogique, dans la participation au comité d'établissement, dans la co-animation d'un atelier. La présence d'un parent est indispensable lors des examens médicaux.

1.3.2 Implication des parents

L'implication des parents se fait en fonction des compétences de chacun. Leur implication peut prendre différentes formes et favorise leur expression.

- Animer un atelier avec les professionnels (uniquement pendant les horaires de regroupement à la crèche familiale)
- Apporter son aide pour préparer une animation ou pour le fonctionnement de la crèche
- Accompagner une sortie lors d'un atelier parent/enfant

1.3.3 Les actions de soutien à la parentalité proposées

Les établissements petite enfance de la ville de Boulogne-sur-Mer invitent les parents à des ateliers favorisant le développement des enfants dans tous ses aspects et permettant de tisser des liens. Ils proposent des activités d'éveil culturel ou de découvertes multiples.

Il est possible de partager au sein des services des moments variés pour :

- Découvrir ce que fait l'enfant dans la journée,
- Prendre du temps avec lui,
- Expérimenter de nouveaux jeux,
- Parler avec d'autres parents,
- Créer du lien avec les professionnels accueillants.

Propres à une structure ou offerts dans chaque établissement, ils sont organisés en journée, en soirée, parfois le samedi matin. Il est possible de poser des questions aux agents : directrice, éducateur-trice de jeunes enfants, assistants maternels.

Les actions de soutien à la parentalité sont :

- Comptines et temps convivial : temps de convivialité

Les parents viennent partager un temps de comptines un lundi ou mercredi matin une fois par mois. Cette occasion de passer un moment dans la structure avec leur enfant, permet de rencontrer l'ensemble des assistantes maternelles, de mieux connaître le lieu où leur enfant est accueilli deux fois par semaine. Ce temps de comptines ainsi qu'un goûter partagé avec les enfants et les familles, sont préparés avec les assistantes maternelles,

- Verre des rencontres : temps de convivialité

Les parents sont invités à se rencontrer entre eux et avec les assistants maternels lors d'un moment convivial au sein de la crèche familiale. Les familles sont accueillies dans le cadre habituel des enfants pour qu'elles puissent découvrir ce qu'ils vivent quotidiennement (espace et jouets restent à disposition). Ce temps est proposé 2 fois dans l'année :

Verre des rencontres de fin d'année scolaire, pour fêter le départ à l'école et les vacances,

Verre des rencontres de début d'année scolaire, positionné le jeudi de la semaine du goût, il permet aux parents plus anciens d'accueillir les nouveaux, leur permettre d'échanger sur le fonctionnement de la crèche familiale. Ce temps permet aussi la rencontre avec l'ensemble de l'équipe d'assistants maternels Les projets de l'année à venir sont également présentés. Le buffet est axé sur les découvertes culinaires : fruits, soupes, fromage, pains spéciaux.

- Équilibre : motricité libre

Public concerné : parents et assistants maternels avec des enfants de 2.5 mois jusqu' à la scolarisation

Les enfants, les parents et les assistants maternels disposent au sein de l'Espace Maës d'un environnement sécurisé permettant aux enfants de faire des expérimentations motrices non dirigées favorisant un développement physique et psychique harmonieux. Encadré par des professionnels de la petite enfance et d'une psychomotricienne, l'enfant est libre de faire ses essais et ses découvertes à son rythme. L'accent est porté sur le plaisir du moment partagé entre le parent et son enfant, le plaisir de découvrir, le plaisir de persévérer, le plaisir de réussir, le plaisir d'être ensemble.

**Version de Mars 2022 élaborée par les services Pmi du Conseil Départemental, de la Caf et de la Msa
Mis à jour le 08/04/2024**

- Des 2 mains : langage gestuel avant la parole

Public concerné : parents avec des enfants qui n'ont pas encore totalement acquis le langage oral.

Les professionnels utilisent un langage gestuel pour compléter ce qu'ils disent ou demandent aux enfants. Les enfants apprennent progressivement les gestes pour signer ensuite eux-mêmes : exprimer des sensations, des émotions, des besoins ou des envies. Des temps d'informations pour apprendre les signes aux parents sont proposées par les équipes. Renseignements directement auprès de la structure.

1.4 La démarche en faveur du développement durable

Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville de Boulogne sur Mer ne disposent pas encore de label particulier concernant le développement durable.

Malgré tout, des moyens sont mobilisés de manière à réduire autant que possible l'impact environnemental de notre activité. L'utilisation des produits à usage unique est limitée au strict minimum (papier absorbant après le lavage des mains des professionnels par exemple). L'utilisation de produits réutilisables est visée pour le repas, pour le goûter, pour les textiles avec le linge de change, de lit ou encore d'hygiène. L'entretien de ces produits se fait au sein même de chaque établissement à l'aide de lave-vaisselle et lave-linge.

L'utilisation du papier est également limitée en favorisant les transmissions d'informations par voies numériques via des diffusions de mails, de SMS ou encore d'affichages télévisuels.

Les déchets sont triés et jetés dans les conteneurs de recyclage.



Partie 2 :



Le Projet Educatif



2.1 Principes éducatifs

I. NOS ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX

2.1.I.1. ACCUEILLIR

2.1.I.1.a) Les enfants

« Le bébé est une personne » ... Chaque enfant accueilli est un être unique. Nous souhaitons donner à chaque enfant la conviction d'être « unique ».

A la naissance le bébé est humain, mais n'est pas humanisé, c'est-à-dire qu'il n'a pas sa place dans la société humaine. Il n'a pas conscience de lui-même, il ne connaît pas ses émotions, mais il est équipé pour pouvoir communiquer et entrer en relation.

Ses parents sont les premiers acteurs, ils répondent à la dépendance du tout petit et à ses multiples besoins : physiologiques, psychiques, sécurité et affectifs.

Nous, professionnels accueillons à la fois, un enfant, une famille avec une histoire. Nous faisons partie d'un chemin, d'un parcours de vie avec les individualités de chacun.

L'enfant est au cœur de nos pratiques et nos réflexions. Considérer l'enfant comme une personne c'est le nommer par son prénom, valoriser son identité, lui rappeler qu'il est unique.

Pour cela, le professionnel s'accorde au temps de l'enfant, l'entend, l'écoute, lui montre qu'il a de l'importance en s'appuyant sur ses observations et sur des outils appropriés : langage du corps, la langue des signes, langage oral.

La somme de l'individualité de chaque enfant crée le groupe.

2.1.I.1.b) Les parents

Winnicott : « A la naissance, un bébé n'existe pas sans les bras qui le porte »

Devenir parent est un processus complexe. On ne naît pas parent, on le devient.

Les parents ont besoin d'être :

- Accompagnés dans leur parentalité, et parfois soutenus.

« Accompagner » ne signifie pas défaillance parentale, mais besoin de renvoyer en miroir leurs compétences.

- Reconnus dans leur ambivalence. Le lien de confiance entre professionnels et parents se construit et s'entretient tout au long de l'accueil de leur enfant.

Pour chaque famille, leur enfant est unique, et il appartient aux professionnels d'accueillir la diversité des comportements et choix éducatifs, dans la limite du vivre ensemble.

Nous sommes attentifs à préserver le rôle des parents, quel que soit le degré de délégation, de confiance, qu'ils nous accordent. En leur absence, pendant le temps d'accueil, nous considérons les parents présents dans tous les actes concernant leur enfant.

2.1.I.2. ACCOMPAGNER – VALORISER

2.1.I.2.a) Les émotions de l'enfant

« Les enfants sont comme le ciment humide. Tout ce qui leur tombe dessus imprime une marque sur eux ». Haim Ginnot

Nous, professionnels de la petite enfance, travaillons au quotidien dans un bain d'émotions, aussi bien celles des adultes que celles des enfants.

A la différence de l'adulte, le jeune enfant ne peut pas contrôler ses émotions.

Qu'appelle t'on émotion ? C'est cette réaction biologique, instantanée de notre corps qui réagit à un événement.

L'expression des émotions est indispensable. Elle apaise et régule le cerveau émotionnel.

Grâce aux études sur les neurosciences, et principalement au Dr Guégen, nous pouvons affirmer que lors des premières années de la vie de l'enfant, le cerveau est très vulnérable, et ainsi, les

relations des parents et de l'entourage ont des effets profonds sur le développement global du cerveau de l'enfant.

Les expériences affectives agissent profondément sur l'enfant et peuvent modifier le développement du cerveau.

Ainsi, l'enfant peut passer d'une très grande joie à de la colère en quelques secondes. Ce ne sont ni des caprices, ni un trouble psychologique du développement, mais la conséquence de l'immaturation normale de son cerveau.

Le jeune enfant reçoit les émotions de plein fouet, et n'a pas la possibilité de s'apaiser seul.

C'est le professionnel qui apaise l'enfant en étant empathique et en l'aidant à exprimer ses émotions. Pour cela, il adopte alors une attitude douce, chaleureuse, un ton de voix calme et apaisant et un regard compréhensif.

Il peut aussi s'aider d'outils divers, tels que des ballons ou poupées émotion, un coussin de la colère...

A chaque moment où le professionnel rassure, sécurise, console l'enfant, il fait mûrir son cerveau et l'aide ainsi à faire face à ses futures émotions et impulsions.

Nommer les émotions est aussi primordial pour l'enfant. Nous fournissons ainsi du vocabulaire à l'enfant pour qu'il puisse s'exprimer de façon verbale. Avant le stade du langage verbal, le professionnel s'appuie sur la langue des signes afin de comprendre au maximum l'émotion de l'enfant et surtout permettre à celui-ci d'avoir un outil adapté pour pouvoir s'exprimer et se faire comprendre de l'adulte.

Nous, professionnels sommes le miroir de l'émotion de l'enfant. C'est pourquoi nous reflétons ce que nous voyons, sans jamais juger (emploi du « je » : je vois que...).

Nous sommes d'autant plus vigilants à un accueil « juste et approprié » des émotions chez l'enfant, que nier cette émotion attaque l'estime de soi de l'enfant. Il ne se sent pas considéré, et donc pas accepté dans sa globalité. Nous lui rappelons que ses émotions, quel qu'elles soient, sont légitimes et même indispensables.

Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises émotions. Sentiments, pensées, comportements agréables ou non, reconnaître ses émotions, c'est accepter l'enfant tel qu'il est, c'est construire la confiance en soi.

Nous savons que ce n'est pas parce que nous accueillons l'émotion de l'enfant que celle-ci va s'arrêter. L'enfant a besoin de traverser ces « tempêtes » émotionnelles. Nous lui laissons le temps, l'accompagnons et adaptons une posture sécurisante pour lui.

Cela veut aussi dire que le professionnel apprend à gérer ses propres émotions. L'empathie passe par l'auto-empathie. L'adulte prend soin de lui et se sent ainsi à l'aise pour exprimer ses propres émotions à l'enfant sans effet néfaste pour celui-ci, mais au contraire lui transmettre une liberté d'expression, lui faire comprendre qu'il n'y a pas de réponse universelle, mais une réponse pour lui, à cet instant-là.

Nous ne sommes pas maîtres des émotions de l'enfant. Il est donc important de le laisser faire seul, le guider, le soutenir. La dépendance crée de l'hostilité, laissons l'enfant libre de ses émotions et de ses actes.

2.1.I.2.b) La motricité libre et l'activité autonome

« La motricité libre consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant, sans lui enseigner quelque mouvement que ce soit. » Emmi Pikler

Sans avoir besoin de l'adulte, un enfant est capable de franchir seul, à sa manière et à son rythme, toutes les étapes de son développement, de la position allongée sur le dos à la marche assurée selon un ordre génétiquement programmé ; et ce pour son plus grand plaisir.

Nous devons cette découverte à la pédiatre et psychopédagogue Emmi Pikler, alors directrice de l'institut Loczy, dont les travaux ont profondément changé notre regard sur le développement de l'enfant. Laisser à l'enfant une motricité libre, c'est lui permettre une totale liberté de mouvement afin qu'il découvre son corps, son environnement, développe une activité spontanée dans le respect de son rythme d'apprentissage.

- Du côté des bébés...

Les professionnels réfléchissent à un espace et un matériel adapté. Le tout-petit est installé sur le dos sur un tapis ferme, mais confortable, avec une possibilité d'étendre ses bras et jambes sans toucher un autre bébé. Sa tenue n'entrave pas ses mouvements, pieds nus ou en chaussons souples et légers.

Les professionnels mettent à disposition des hochets et petits objets simples, pouvant facilement être pris en main, et portés à la bouche. Ils laissent le bébé faire ses essais et ses expériences. Le professionnel observe le bébé, le félicite mais pas seulement : en commentant à voix haute, il lui fait prendre conscience de lui-même. Le bébé n'est jamais mis dans une situation dont il n'a pas encore le contrôle, par exemple en position assise avant qu'il ne sache s'y mettre seul.

Pour participer à sa détente et son exploration, le bébé est installé dans un espace qui lui est réservé, ouvert sur l'ensemble de la salle de jeux, sans barrière, sans parc.

De fait, quand il commence à se déplacer, il peut évoluer dans un plus grand espace. Plus l'enfant va pouvoir explorer par lui-même, plus il va se sentir compétent, développer sa confiance en lui, acquérir une sécurité dans cette liberté qui lui est laissée. L'enfant montre alors une aisance corporelle, une excellente capacité à évaluer le risque et à se tirer de situations imprévues, et surtout acquiert une meilleure confiance en lui.

- A partir de 18 mois environ...

A cet âge, les « jeux libres » occupent l'essentiel des journées d'un enfant. Le professionnel met les jeux et le matériel nécessaires à disposition, sans scénariser. Il accueille la façon de jouer de l'enfant, il ne fixe pas de règles, ni ne « conduit » le jeu symbolique.

Il stimule l'activité motrice par la progression des situations et du matériel mis à la portée de l'enfant, toujours dans le respect du rythme de ses acquisitions. Ainsi, sur le toboggan par exemple, le professionnel laisse l'enfant monter l'escalier à sa façon, et franchir les obstacles à sa manière en le sécurisant, en restant derrière.

- L'explorateur à la découverte du monde

Petit à petit, grâce à la richesse de l'environnement de jeux proposé, à la répétition de l'exploration, et donc à la maîtrise des propositions, le jeune enfant est capable d'aller à la rencontre de ses pairs. Chacun joue d'abord côte à côte puis investit un échange avec l'autre où s'amorce le jeu de coopération.

- L'activité autonome

Pratiquer la motricité libre au quotidien, c'est aussi demander une coopération active aux gestes nécessaires pour les soins. Le professionnel par exemple demande à l'enfant d'avancer sa main pour lui enfiler son gilet, et attend son mouvement. L'enfant en grandissant devient de plus en plus conscient de cette coopération, qui à un moment devient volontaire.

Libre de ses mouvements, l'enfant montre qu'il est pleinement compétent et autonome. Le professionnel est un observateur vigilant, qui veille à ne pas interrompre l'enfant dans son activité spontanée et qui le laisse construire des bases solides.

2.1.I.2.c) Une attitude bienveillante du professionnel

Selon Winnicott, l'identité d'un enfant s'amorce au tout début de sa vie, la manière de le toucher, de lui parler, de l'initier au monde et de le regarder est absolument capitale.

L'enjeu de l'accueil d'une famille est de permettre à l'enfant de se développer harmonieusement en l'absence de ses parents ; de l'aider à s'adapter à un lieu nouveau, à gérer ses affects en lui prodiguant des soins suffisamment bons, tout en tenant compte des parents et de leurs inquiétudes.

Envers l'enfant :

La principale mission du professionnel est d'offrir au jeune enfant les conditions relationnelles et environnementales lui permettant de faire face à la séparation, de ne pas être trop désorganisé et de pouvoir continuer à grandir et se développer de façon optimale.

Le professionnel accorde à l'enfant une attitude positive et bienveillante.

La bienveillance, c'est respecter l'enfant en lui donnant les moyens d'être désireux et acteur de sa vie, en le considérant comme une personne à part entière que l'on accueille, à laquelle on s'adresse et avec laquelle on se comporte avec respect psychique, physique et affectif.

Le professionnel devient, lors des premiers temps de séparation de l'enfant de son parent, un adulte relais, un adulte repère, rassurant grâce à une présence pleine et entière.

La continuité et la qualité de présence et de soins du professionnel apportés à l'enfant crée un lien individuel et précieux, instaure un climat de confiance partagée et permet au tout-petit de retrouver sa sécurité, de se rassurer.

Les repères au niveau des personnes, des lieux et du temps permettent à l'enfant de prévoir ce qui va arriver, d'anticiper.

Le positionnement physique à hauteur de l'enfant, la présence efficiente par un regard qualitatif, un vocabulaire adapté, le recours au langage des signes, l'utilisation du JE pour parler de soi, l'énonciation du prénom de l'enfant sont des outils essentiels qui lui montrent qu'il est considéré, écouté et entendu.

Cette posture professionnelle que nous nous sommes appropriée, nous semble particulièrement présente dans le concept d'adulte phare proposé par Anne Marie FONTAINE.

« Les adultes sont comme des « phares ». Un phare est ce qui éclaire et sécurise une zone. Les enfants jouent principalement dans les endroits « éclairés » par la présence des adultes... L'enfant a besoin de se sentir regardé quand il joue...d'attachement à une base de sécurité affective... d'une exploration tranquille. »

A.M. Fontaine – Aménager les espaces de jeu pour favoriser les jeux durables et les échanges entre enfants.

Accompagner l'enfant dans ses découvertes physiques, psychiques et affectives, valoriser ses acquisitions, favoriser et encourager sa prise progressive d'autonomie concourent à faire de lui un être respecté qui acceptera plus volontiers les limites posées.

Le temps nécessaire accordé à ces échanges quotidiens est adapté au temps de l'enfant, différent de celui de l'adulte.

Envers le parent :

La relation parent/professionnel/assistant maternel est fondatrice de la relation avec l'enfant.

Ce qui nous relie parents et professionnels/assistants maternels, c'est l'enfant confié.

Le professionnel adopte une attitude respectueuse de chaque famille, de son histoire, de ses pratiques et choix éducatifs.

Avoir constamment une attitude de non-jugement, une écoute active et une expression constructive, être tolérant et ouvert d'esprit sont des atouts permettant de créer un climat de confiance, de favoriser le dialogue, de conduire à une plus grande compréhension mutuelle et donc à une communication enrichissante pour la relation.

La rencontre parents et professionnels/assistants maternels prend forme autour d'un partenariat : la coéducation.

Les parents restent à tout moment les premiers éducateurs de leur enfant. Le terme de coéducation signifie que nous œuvrons communément pour assurer un accueil et un accompagnement de qualité pour chaque enfant et ses parents.

Les professionnels sont soucieux de rechercher l'équité plutôt que l'égalité afin de répondre aux spécificités de chaque famille.

Les professionnels/assistants maternels ont un rôle de soutien à la parentalité. Persuadés que les parents sont capables et possèdent les ressources nécessaires à l'éducation de leur enfant, les professionnels/assistants maternels les accompagnent à trouver leurs propres ressources et leurs propres réponses.

Nous n'apportons pas de réponse toute faite, nous amenons les parents à trouver l'attitude éducative qui leur correspond et qu'ils jugent la meilleure pour eux-mêmes et leur enfant.

« Tous les parents ont besoin qu'une grande attention soit portée à leur besoin de confier leur bébé. Ils ont moins besoin d'être conseillés que d'être entendus et incités à exposer leurs désirs et leurs craintes, qu'ils soient pris au sérieux et en considération. »

2.1.II. NOS OUTILS PEDAGOGIQUES

2.1.II.1. L'OBSERVATION

« La qualité fondamentale pour un parent ou l'éducateur est de savoir observer ». Maria Montessori

Nous nous appuyons sur les travaux d'Anne Marie Fontaine.

L'observation fait partie des missions du professionnel de la petite enfance, c'est un travail à part entière avec une démarche professionnelle. Elle s'inscrit dans un travail d'équipe.

Elle est fondamentale. Elle est la base de notre travail.

Cette observation spontanée dans un premier temps permet de repérer des situations, des questions à approfondir mais pas uniquement, nous sommes attentifs à observer chaque enfant. Les professionnels observent l'enfant, les enfants, pour mieux accueillir, mieux accompagner.

Cette vigilance est indispensable, elle participe à la présence, et à l'attention aux enfants.

L'observation professionnelle est un moyen :

- De prendre du recul individuellement et en équipe,
- D'analyser des situations et des pratiques de façon plus objective,
- De se mettre du « point de vue des enfants »
- De renforcer la dynamique d'équipe.

L'observation nous permet de réfléchir et d'analyser nos pratiques dans tous les domaines de l'accueil du jeune enfant :

- Aménagement de l'espace,
- Accueil, relation avec les parents,
- Travail d'équipe,
- Organisation de la journée dans le temps (accueil, repas, transmissions, jeux, temps de transition...)
- Positionnement des adultes.

Observer, c'est nous émerveiller des compétences, des ressources des enfants et de la richesse de leurs échanges, c'est apprendre à les connaître. Il est alors plus simple pour les adultes de faire confiance à l'enfant et d'avoir une parfaite connaissance de ses capacités.

Les professionnels peuvent alors faire des propositions d'aménagement et de jeux, qui laissent plus de liberté d'exploration de l'espace aux enfants, plus d'expériences motrices.

Cela favorise également le développement de leur confiance en eux, en leur laissant la possibilité de faire seul, porté par le regard de l'adulte.

La notion d'« Adulte Phare » nous montre que la présence des adultes est indispensable aux enfants pour leur apporter la sécurité dont ils ont besoin pour grandir, aller à la découverte de leur corps, de leurs pairs et de leur environnement.

2.1.II.2. L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Dès son plus jeune âge, l'enfant confronte son corps à l'espace. Que les propositions aménagées par l'adulte soient d'ordre psychomoteur, sensoriel, ou ludique, elles devront être multiples et adaptées aux capacités de l'enfant. L'enfant vit dans l'espace qu'il découvre, qu'il manipule, qui lui est sympathique ou hostile. Des relations s'y établissent : avec soi-même, entre pairs, avec les adultes, parents et professionnels.

Le lieu d'accueil offre à l'enfant et à sa famille un environnement suffisamment sécurisant et offrant des possibilités d'explorations, d'expérimentations ainsi que l'expression de la créativité de chacun. C'est un univers où lumière, couleur, toucher, sonorités... stimulent l'enfant à découvrir le monde. Chacune de ces expériences, qu'elles soient sensorielles, spatiales, sociales, ou tout à la fois, a ses qualités propres et ses différences qu'il est nécessaire de reconnaître et de mettre en œuvre dans tout aménagement.

La qualité d'un espace, c'est aussi le confort des adultes, parents ou professionnels.

« Aménager, c'est disposer et préparer méthodiquement en vue d'un usage déterminé ». Le Petit Robert

L'aménagement est toujours le résultat d'une décision. Aménager suppose : observer, proposer, déménager. Une réflexion d'équipe sur l'organisation et l'aménagement de l'espace, permet de poser la question de l'adéquation entre la collectivité et les besoins de l'enfant. Le réaménagement nécessite un travail préalable d'observations, collectées à différents moments, et s'effectue sans précipitation.

2.1.II.2.a) L'espace et les sens

L'environnement visuel et lumineux

Passer d'un espace à un autre et jouer avec les ambiances lumineuses, les expérimenter (obscurité, ombres, lampes de poches...). Les fenêtres grandes ou petites, hautes ou basses permettent de voir, d'être vu, de se cacher...

L'environnement tactile

L'enfant découvre et expérimente des matériaux différents : durs, mous, froids, chauds... avec ses mains, ses pieds ou son corps tout entier.

L'environnement sonore

Quand les enfants crient, chuchotent, apprennent à parler, à nommer les objets, à moduler leurs voix..., la qualité de l'acoustique des lieux importe, pour permettre à l'enfant de percevoir les nuances.

L'environnement olfactif

La vie quotidienne de la collectivité (repas, changes, siestes) génère des odeurs tout au long de la journée qui se mêlent parfois selon l'agencement des espaces. La réflexion inclut cette dimension qui touche à l'odorat sensible du jeune enfant, pour que le lieu soit accueillant et vecteur de bien-être et de respect.

2.1.II.2.b) L'espace et son potentiel

Proposer des espaces qui invitent les enfants au rêve dans des cachettes ou des endroits ouverts, leur donnant une signification, une forme, ou un volume : ces espaces symboliques peuvent se trouver dans la pièce d'accueil pour jouer la séparation, près d'un coin lecture pour accompagner le livre par des jeux d'imagination autour de l'histoire...

2.1.II.2.c) L'espace social

L'espace permet toutes sortes de relations avec les autres : se cacher ou être vu, être ensemble ou se séparer ; c'est le dialogue et l'interactivité des enfants entre eux.

Un lieu d'accueil permet l'apprentissage de la collectivité, la socialisation, mais aussi des relations individualisées avec les adultes et les autres enfants ; cette possibilité s'exprime par la création de coins, ou de petits espaces privilégiés qui deviennent des repères pour les enfants.

Le jeu de l'enfant est aussi jeu et activité avec l'adulte : peinture, motricité, ou lecture.

2.1.II.2.d) L'espace et ses qualités psychomotrices

Le mouvement permet au jeune enfant de se créer : la personnalité s'exprime et le psychisme se développe. C'est ainsi que l'enfant acquiert la maîtrise de son corps dans l'espace, en mouvement. Dans le jeu moteur, son corps se plie à l'espace : monter, descendre, glisser, jeter, courir...

Les assistants maternels organisent donc des espaces et des activités qui permettent à l'enfant de bouger, d'expérimenter à son rythme au cours de ses différents stades de développement. L'aménagement évolue au cours de l'année pour multiplier les découvertes, donner envie, et pour s'adapter aux évolutions des enfants et de leurs compétences.

Les travaux d'Anne-Marie Fontaine montrent l'impact des « barrières visuelles » sur le jeu des enfants. Quand les enfants ne voient pas la totalité de la pièce, les déplacements sont plus nombreux, les espaces de jeux d'où on ne voit pas les adultes ne sont pas utilisés et les enfants se limitent à jouer à proximité des adultes. De ce fait, la densité des enfants augmente sur ces espaces, où les matériels de jeux ne sont pas forcément abondants. Les activités autocentrées, les jeux individuels et les conflits se multiplient. Tandis que les interactions amicales diminuent.

Les professionnels/assistants maternels veillent à ce que les enfants aient une vue globale de l'espace et évitent de placer des meubles qui dépassent le visage de l'enfant.

La place des adultes, et donc leur visibilité pour les enfants est un régulateur puissant de la répartition des enfants dans l'espace et des interactions positives qu'ils peuvent développer.

L'accès visuel des adultes répond à un besoin de sécurité affective fondamentale : voir l'ensemble de la pièce, et surtout avoir des adultes dans le champ visuel, renvoie au besoin d'attachement, à une base de sécurité affective pour les jeunes enfants.

Cela permet une exploration tranquille de toute la pièce, y compris pour les enfants les plus fragiles émotionnellement. Attachement et explorations sont deux besoins liés : voir les adultes même de loin, permet aux enfants de jouer tranquillement et de profiter de tout l'espace de jeux.

2.1.II.3 LA CONTINUITE DE PRESENCE

La sécurité physique et affective est la base fondamentale du développement harmonieux de l'enfant. Si le bébé est détendu, il peut échanger, interagir et apprendre.

Lorsque ses besoins sont satisfaits, l'enfant se sent en sécurité, il peut grandir en toute sérénité.

En tant que professionnels, nous avons à cœur de mettre en place toutes les conditions indispensables à une continuité de présence chez l'enfant.

Notre organisation de la journée découle des besoins des enfants, aussi bien physiques qu'affectifs. Nous veillons à limiter au maximum les « ruptures » entre le professionnel et l'enfant. Celui-ci doit se sentir unique et entendu dans sa prise en charge globale.

La présence du professionnel est réfléchie, la journée de l'enfant est le moins possible entaillée par une présence « en pointillé » du professionnel. Celui-ci anticipe au maximum ses actions et ses présences auprès de l'enfant et les actes « parasites » sont limités au maximum, voire inexistantes.

Afin de parfaire notre continuité de présence, nous nous appuyons sur trois socles essentiels :

2.1.II.3.a) Une continuité de soins. Handling/Holding

La continuité de soins peut être définie par notre façon d'accueillir et de « porter » l'enfant.

Concept introduit par Donald Winnicott, le Holding désigne l'ensemble des soins donnés à l'enfant par sa mère et sa capacité à contenir ses angoisses à la fois sur le plan physique (le fait de le porter dans ses bras, de le bercer...) que psychique (capacité de sa mère à penser les émotions de son enfant).

Le Handling renvoie à une dimension plus pratique et plus active que le holding. Il correspond aux soins prodigués à l'enfant tels que le laver, le changer ou l'habiller.

Le Handling permet à l'enfant de dissocier son corps de l'environnement, et ainsi de se constituer « une enveloppe ».

Cette théorie se traduit par des actes concrets pour nous, professionnels/assistants maternels en EAJE. Le portage de l'enfant est un moment d'intimité, un moment sacré pour l'enfant. Il lui est adapté, répond à ses besoins à ce moment-ci de la journée. Nous sommes pleinement avec l'enfant, aussi bien physiquement que psychiquement. Nous faisons en sorte qu'aucun parasite ne puisse entacher cette dualité.

Le Handling est renforcé dans tous les gestes de la vie quotidienne que l'enfant vit lors de sa journée en collectivité, où nous respectons le corps de l'enfant dans sa globalité. Par exemple, ne pas lui enlever ou lui introduire quelque chose dans la bouche de façon brutale, sans le prévenir. Etre bienveillant et à son écoute lors des soins de toilettes, tels que le changement de couches, nettoyage de nez...

Tout acte à destination de l'enfant n'est jamais fait de façon inopinée et lui est expliqué.

Le Holding/Handling établit le lien corps/esprit. Et l'adulte qui s'occupe préférentiellement du bébé est sa figure d'attachement, de prédilection...

2.1.II.3.b) Un attachement sécuritaire

« Le principal message de John Bowlby est certainement que le lien n'implique pas un état de dépendance mais au contraire qu'il peut constituer un facteur d'ouverture, de socialisation » Blaise Pierre Humbert.

Créer un lien d'attachement est un besoin primaire indispensable à la survie du bébé.

Qui sont les figures d'attachement ? Ce sont les personnes qui élèvent l'enfant dans les premiers mois de sa vie : le plus souvent la mère et le père, puis les substituts parentaux comme les assistants maternels de la crèche.

Le bébé attend de la protection de la part de l'adulte et c'est à la figure d'attachement de lui apporter cette protection.

Dès l'entrée en EAJE, les premiers contacts avec les parents vont permettre de découvrir l'enfant et sa famille. Les temps de rencontre qui suivent tissent un lien profitable à chacun car :

- L'enfant a besoin que les changements et séparations dans sa vie soient préparés et entourés de lien d'attachement,

- Les parents ont besoin de se sentir respectés, en confiance et soutenus dans leur parentalité,

- Les professionnels ont besoin de recevoir les « clés » propres à l'enfant qui est accueilli. Ces dernières sont transmises par les parents dans une relation de partenariat qui permet à chacun de vivre ce temps d'accueil, en toute sérénité, pour le bien-être de l'enfant.

Ensuite, nous, professionnels, répondons au plus près au besoin d'attachement de l'enfant en :

- percevant et interprétant les signaux verbaux et non-verbaux du bébé de manière adéquate et rapide.

- acceptant ce besoin de manière inconditionnelle (accepter et accueillir les émotions de l'enfant sans jugement).

- étant sensible à la détresse du bébé, en lui accordant l'empathie dont il a besoin.

- régulant ses émotions.

- respectant son rythme de développement.

L'attachement n'est pas juste un concept, il nourrit pleinement nos postures professionnelles.

Bien s'attacher pour mieux se détacher ?

L'enfant, en grandissant, recherche l'autonomie. Un attachement sécuritaire lui donne tous les outils nécessaires pour vivre cette autonomie de la manière la plus harmonieuse possible.

2.1.II.3.c) Un assistant maternel référent au sein de l'EAJE

« Référence n'est pas préférence ! » tiré de la journée Lien(s), ONE, 10.09.2004

Dans l'approche Picklérienne, la mise en place d'un référent en EAJE permet à l'enfant accueilli de développer des liens lui garantissant la protection de ses relations familiales existantes. Elle lui assure qu'en l'absence de ses proches, ses besoins (relationnels, émotionnels, physiologiques) sont satisfaits d'une manière qui lui convienne : prévisible et continue.

Ce lien avec le référent contribue à soutenir son devenir d'être humain et d'être social.

L'assistant maternel est le référent de l'enfant, il l'accompagne tout au long de la journée.

La mise à disposition d'une personne de référence répond au besoin du tout-petit d'avoir un adulte « d'ancrage » pour lui-même. L'adulte se préoccupe de lui et, de ce fait, porte une attention particulière à son bien-être et à son évolution.

Cette relation naissante permet à chacun de s'écouter et de s'apprécier mutuellement, et de construire une relation affective qui assure au bébé qu'il peut compter sur l'attention et la disponibilité, aussi bien physique que psychique, d'un adulte qui veille sur lui.

Le bébé peut s'attendre à ce que cette relation qui se tisse entre lui et son référent crée un lien intime, mais très différent de celui noué avec sa mère.

Le référent contribue au développement de la sécurité interne de l'enfant, ce qui lui permet de s'installer dans le lieu de vie de la structure, de l'investir joyeusement, et de se sentir aussi à l'aise avec les autres personnes présentes qui vont également lui devenir progressivement familières.

Cette proximité entre l'adulte référent et l'enfant s'ouvre petit à petit à toute l'équipe lors des regroupements à la crèche.

Le référent peut conforter sa confiance en lui et en ses capacités. Il n'a pas à « décoder » en permanence les attitudes ou manifestations de l'enfant. La relation en est ainsi facilitée et se trouve plus rassurante, que ce soit pour l'enfant, comme pour le professionnel.

Le système de référence permet de respecter et d'entendre chaque enfant dans sa manière particulière d'exister, d'évoluer, de communiquer, d'agir, de participer...

2.1.II.4. ACCOMPAGNEMENT ET PROFESSIONNALISATION DE L'EQUIPE

Les professionnels/assistants maternels des EAJE s'inscrivent dans un processus d'accompagnement quotidien des enfants et des familles afin de garantir une continuité et un épanouissement pour ces derniers.

Accompagner au quotidien demande une exigence de travail qui impose aux professionnels un travail sur soi.

Le regard porté sur l'enfant et sa famille, les observations et les interactions qui en découlent nous confrontent chaque jour à une charge émotionnelle qu'il nous faut apprivoiser.

2.1.II.4.a) S'inscrire dans un processus de bien-être au travail

L'OMS définit le bien-être au travail comme « Un état d'esprit caractérisé par une harmonie satisfaisante entre d'un côté les aptitudes, les besoins et les aspirations du travailleur, et de l'autre les contraintes et les possibilités du milieu de travail ».

La qualité de vie au travail s'inscrit dans une réflexion globale d'équipe, et demande plus particulièrement une implication du gestionnaire qui, avec les équipes réfléchit à ce processus.

Comment prend-t-on soin d'un professionnel qui prend soin de l'enfant ?

Les moyens mis à disposition des équipes sont investis pleinement en toute conscience :

- Supervisions avec le psychologue (espaces temps réfléchis) faisant l'objet de réflexion sur ses propres émotions et leur expression,
- Analyse des pratiques professionnelles, temps de réflexion sur soi qui permet de clarifier les choix et les actions lors de réunion d'équipe,
- Les valeurs communes, point de départ du projet éducatif,
- L'équipe fédératrice et soutenante,
- Une hiérarchie attentive et reconnaissante du travail accompli,
- La prise en compte de la pénibilité du travail tant physique que psychologique (troubles musculo squelettiques, stress...) grâce au suivi des services de médecine préventive et aux journées de formation en santé.

« Conserver un enthousiasme quotidien au travail laisse transparaître un certain bien-être qui profite à tous. Particulièrement chez les professionnels de la petite enfance pour qui ce niveau de bien-être joue indéniablement sur la qualité de leurs pratiques et leur propension à établir avec les enfants et les parents des relations harmonieuses ».

Conseils pour cultiver l'optimisme à la crèche - MPE juillet 2018

2.1.II.4.b) S'inscrire dans un processus de professionnalisation et de montée en compétences

Les EAJE de La Ville de Boulogne Sur Mer travaillent au quotidien avec des professionnels qualifiés.

La formation initiale, et le parcours professionnel de chacun ouvrent le champ d'une pluridisciplinarité où tous peuvent affirmer leurs compétences. La formation continue proposée par l'employeur offre à chacun la possibilité de les consolider et de les développer. Des journées pédagogiques sont organisées par le Pôle Petite Enfance, l'occasion pour chaque professionnel de réfléchir ensemble, de confronter ses expériences sous le tutorat attentif d'un intervenant connu et reconnu dans le monde de la Petite Enfance.

2.1.II.4.c) L'équipe ressource

L'accompagnement et la professionnalisation des équipes est possible avec le soutien de personnes ressources qualifiées :

- Le coordonnateur petite enfance :
 - Accompagne et dynamise les projets pédagogiques,
 - Participe à la réflexion globale relative à l'amélioration des conditions d'accueil du jeune enfant
 - Travaille en collaboration avec les partenaires
 - Participe à l'élaboration du plan de formation
- Le médecin assure les actions d'éducation et promotion de la santé auprès du personnel.
- Le psychologue contribue à la réflexion autour de l'accueil de l'enfant, et accompagne l'équipe dans l'analyse des pratiques professionnelles.
- Les partenaires :
 - Autour de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille
 - CAMPS du Boulonnais dans le cadre du projet Liane pour l'inclusion des enfants porteurs de handicap,
 - Le Conseil Général et les services de PMI afin d'optimiser l'accès à toutes les familles en situation sociale particulière,
 - L'Education Nationale pour faciliter l'entrée à l'école maternelle....
 -
 - Autour d'actions ou de projets collectifs
 - Le service culturel de la Ville (« Murmur », « Traces », Lecture à voix haute...)
 - Une psychomotricienne dans le cadre du projet « Equilibre »
 - Le cinéma de Boulogne dans le cadre du projet « BBtoiles »

2.1.III. NOS PRATIQUES AU QUOTIDIEN

2.1.III.1. L'ACCUEIL

2.1.III.1.a) Le 1er accueil

L'accueil d'un nouvel enfant en EAJE commence lors du premier contact avec son ou ses parents, et se termine à la fin de la familiarisation.

Cette période est un moment délicat qui nécessite une attention particulière.

1 La prise de contact :

Elle peut prendre différentes formes, auprès de l'EAJE, du Pôle Petite Enfance, par mail, ou par téléphone.

Concernant la démarche du parent, l'établissement peut être ciblé ou il peut s'agir d'une approche du monde de la petite enfance.

De même, le projet de la famille pour l'enfant est parfois défini ou pas.

Un socle d'informations, de questions aux parents est nécessaire, afin de clarifier la demande, réorienter éventuellement, et éviter la répétition pour l'utilisateur s'il y a passage de relais.

2 Un temps administratif :

Celui-ci survient après la commission d'admission, ou pas. Ce qui distingue l'accueil régulier, de l'accueil occasionnel.

C'est à la fois l'occasion de recueillir des renseignements (administratif, conditions et modalités d'accueil...), mais aussi de débiter une relation autour des échanges entre parents et professionnel.

Tant que possible, la présence de l'enfant est souhaitée et participe à une habitude, une imprégnation.

3 La familiarisation :

Par ce terme, on entend la période d'ajustement entre les professionnels, les parents et l'enfant accueilli. Nous avons volontairement choisi le terme de familiarisation plutôt qu'adaptation, car devenir familier, c'est entrer dans des relations étroites et aisées avec quelqu'un, alors qu'adaptation sous-entend modification.

La familiarisation démarre dès que la famille entre dans le lieu d'accueil, et se termine lorsque professionnel et parents le signifient compte-tenu du bien-être de l'enfant.

Durant cette période, nous avons conscience de l'importance de rendez-vous répétés en présence de l'enfant, de son parent et du professionnel attaché à l'accueil de cet enfant.

La familiarisation suppose un investissement de l'ensemble des adultes en présence, afin de faire connaissance.

- L'attachement :

Accueillir un tout petit est une responsabilité, une question de sécurité physique et affective.

Nous avons conscience qu'il s'agit d'un grand bouleversement pour l'enfant, parfois aussi pour ses parents, et souhaitons privilégier l'attachement plutôt que la séparation.

L'attachement est essentiellement lié à la recherche d'une figure d'attachement dans les moments de stress. Les enfants s'attachent aux adultes qui prennent soin d'eux (théorie de l'attachement selon John Bowlby).

- La référence ou l'interlocuteur privilégié :

L'enfant, individu en devenir se construit dans les liens qu'il entretient au départ avec ses proches, parents et famille, puis avec le professionnel/Assistant maternel de l'EAJE.

Les gestes affectifs et attitudes répétés qui signalent à l'enfant une prise en compte de ses besoins, les séparations limitées, la continuité des soins apportés, et la prévisibilité et la cohérence des réactions des adultes qui s'occupent de lui, lui permettent de se sentir en sécurité et donc d'établir un lien d'attachement sécurisé.

L'assistant maternel, particulièrement disponible sert de relais avec l'équipe, afin d'éviter les répétitions pour les parents.

Concernant l'enfant, la familiarisation, après attachement, soutenue par une relation de confiance, (adulte repère), est l'occasion de jouer sur la distance, en présence du parent, de s'approprier les lieux, l'ambiance, les jeux, afin de pouvoir partir à la découverte des autres enfants, des autres professionnels.

La familiarisation bouleverse le quotidien de la famille, et possiblement le comportement de l'enfant au domicile (sommeil, repas, besoin d'une présence proche plus importante...). Ces modifications sont riches d'enseignement pour les professionnels.

- Les écrits :

La période de familiarisation fait l'objet d'écrits professionnels.

Ils participent à la connaissance et à la mémoire du vécu de l'enfant, et peuvent permettre d'éclairer les questionnements futurs.

Leur rédaction peut se faire en collaboration avec le parent, présent ou pas, lors des rendez-vous ou à posteriori.

On y trouve :

- Une chronologie des rendez-vous qui met en évidence le lien de confiance qui se crée au fur et à mesure des rencontres,
- Des éléments clefs de la connaissance de l'individualité de chaque enfant (sommeil, alimentation, éveil, développement moteur, maturité affective).

L'écrit évolue dans le temps et accompagne l'enfant pendant toute la durée de son accueil.

2.1.III.1.b) Accueil et retrouvailles au quotidien :

Une fois la période de familiarisation accomplie, le soin accordé aux séparations et retrouvailles quotidiennes, tout au long du séjour de l'enfant, est primordial. L'importance de continuité dans la relation de confiance établie se traduit par le temps pris par les adultes (à l'arrivée et au départ de l'enfant) pour échanger autour des moments de vie quotidienne, des explorations vécues de l'enfant ou ses interactions avec les autres.

1. Du côté de l'enfant :

L'enfant a besoin d'être rassuré, attendu, accueilli individuellement, nommé par un professionnel pleinement disponible, qui le connaît en général et en particulier.

L'émotion du jour est accueillie et l'atmosphère du jour est décryptée.

Se séparer tranquillement de son parent, avec son aide, sans l'intervention d'un professionnel ou être accompagné par son parent vers un jeu, entamer une activité qui fait transition, quitter les bras du parent pour ceux de l'assistant maternel, retrouver un autre enfant sont autant de moyens mis en œuvre pour adoucir la séparation.

2. Du côté des parents :

Quitter et retrouver son enfant appartient en premier lieu à la famille.

Le besoin d'être accompagné au moment de l'accueil est variable dans le temps et la forme et fonction des besoins de chaque parent.

Le traitement approprié des accueils précédents apporte les repères qui aident parfois le parent à aborder la situation avec plus de sérénité.

Une libre circulation du parent dans les espaces dédiés valorise l'autonomie, l'appropriation du lieu et des propositions faites aux enfants. La « bulle intime » parent-enfant est respectée.

3. Du côté des professionnels

Une organisation pensée et réfléchie de la part de l'assistant maternel est requise afin d'être disponible pour chaque famille.

L'attitude la plus appropriée pour l'accueil de chaque enfant s'appuie sur la connaissance précise par l'assistant maternel des préférences individuelles de chacun et sur sa disponibilité physique et mentale efficiente.

L'assistant maternel disponible aux enfants, sans parent, reste assis avec eux afin d'assurer la continuité de présence auprès du groupe tout en signifiant à la famille que l'on a vu leur arrivée. Cette posture nécessite une explication lors de l'accueil ou de la familiarisation.

Un aménagement de l'espace suffisamment pensé en amont et analysé encourage l'échange, et offre le temps nécessaire, ni plus, ni moins, correspondant aux besoins de chaque famille.

L'accueil d'un enfant au quotidien nécessite un écrit réfléchi et investi par tous qui crée la continuité pour les professionnels et les parents : les transmissions. Il favorise la continuité de prise en charge, facilite le travail des assistants maternels, évite les répétitions, responsabilise l'agent et valorise son implication et son travail.

2.1.III.1.c) Le départ

Qu'il soit attendu ou pas, le départ nécessite une préparation avec le parent et l'enfant. C'est une nouvelle étape à vivre dans la vie de l'enfant et de son parent et à préparer avec attention et adaptation.

Le départ attendu est très souvent l'orientation de l'enfant vers un autre établissement (école, classe passerelle) c'est la continuité de son projet de vie. C'est au début, très souvent une démarche collective, fonction de la composition du groupe (les enfants « entrent à l'école »). Dans le temps, la démarche évolue d'une démarche collective de collecte d'informations afin d'encourager les échanges entre familles vers une démarche plus individualisée.

Ceci implique de la part des professionnels en jeu dans l'accueil de l'enfant un questionnement sur le degré de maturité physique et psychique de celui-ci et une collecte d'observations, individuelles et spontanées en regard des informations issues de la famille, afin de cerner pour chaque enfant les capacités et besoins d'accompagnement.

Les données partagées en équipe, participent à la qualité de l'échange avec les parents. C'est une véritable projection dans l'avenir de la part des parents et des professionnels.

Le départ inattendu est une démarche d'emblée individuelle, répondant à un choix de la famille (accueil dans un autre EAJE ou réorientation vers un établissement spécialisé).

Il peut s'agir également d'un choix partagé entre le parent et le professionnel lorsque la collectivité ne semble pas convenir à l'enfant à ce moment-là. Cela implique un accompagnement précis de la famille pour aider à comprendre les raisons de cette décision.

2.1.III.2. LE SOIN

Les temps de soins corporels sont une occasion privilégiée de rencontre entre le professionnel et l'enfant. La qualité des gestes, des paroles, des regards ainsi que l'attention portée à ses expressions sont primordiales.

L'assistant maternel veille toujours à reconnaître les compétences de l'enfant et à le faire participer en fonction du moment et de ses capacités. Il est à l'écoute des émotions de l'enfant, surtout en cas de peur ou d'angoisse.

Dans les soins prodigués, le professionnel respecte l'intimité de l'enfant.

2.1.III.2.a) Du change à l'autonomie de l'enfant

L'action de changer permet de maintenir l'intégrité de la peau de l'enfant et lui procure bien-être et confort.

Changer un bébé, c'est le changer de posture, de lieu, de lumière, de température... Pour l'aider dans cette transition, la parole du professionnel est rassurante et ses gestes sont adaptés. Lors du change, le professionnel décrit ce qu'il est en train de faire, ce qu'il perçoit de l'état émotionnel du bébé, annonce ce qui va suivre en s'ajustant à l'âge de l'enfant : plus celui-ci est jeune, plus le professionnel va parler de ce qui se passe « ici et maintenant », décrire ses gestes, annoncer...

Plus l'enfant grandit, plus il connaît le déroulement du soin, et plus il possède de repères. Le professionnel parle alors avec lui et établit par exemple du lien entre la structure et la maison.

Il annonce à l'enfant ce qu'il va faire, en utilisant la parole et le geste (signe « changer la couche ») pour l'aider à quitter ce qu'il fait, et attend l'accord de l'enfant. Il adapte son attitude en fonction de sa réaction. Le professionnel laisse le temps à l'enfant de quitter son jeu, ou son activité. Il peut aussi parfois lui proposer de prendre le jouet ou le livre avec lequel il était occupé. Pendant le change, l'enfant est acteur. Grâce à l'encouragement de l'adulte, il peut monter les escaliers jusqu'à la table de change, aider au déshabillage.

Le moment du change est évidemment un moment d'intimité pour l'enfant, préservé par l'ensemble des adultes, professionnels et parents.

Aller aux toilettes est un moment important pour l'enfant. Quelques mois après l'acquisition de la marche, l'enfant possède la maturité neuro-motrice nécessaire pour se retenir. Cette période se situe aux alentours des deux ans de l'enfant, sans qu'il y ait de norme à ce sujet. Il est nécessaire, pour l'adulte, d'être disponible face aux réactions de l'enfant et d'avoir une attitude la

plus rassurante et encourageante possible. Parents et assistant maternel l'accompagnent dans cette étape, mais ne décident pas de ce moment à sa place.

L'assistant maternel est présent pour répondre aux questions des parents.

2.1.III.2.b) Se laver les mains

Plusieurs fois par jour, l'enfant est invité à se laver les mains. C'est un geste essentiel pour sa santé.

Des lavabos sont placés à la hauteur des enfants, ou chez l'assistant maternel un marchepied, est installé pour permettre aux plus jeunes d'atteindre le jet d'eau. C'est un moment souvent apprécié par les enfants, car il est présenté de façon ludique par le professionnel. Tous les sens de l'enfant sont en éveil : l'eau tiède, l'odeur de savon, les bulles, la douceur de la serviette...

Plus l'enfant est acteur et participatif, plus il y prend du plaisir.

2.1.III.2.c) Se moucher

Pour se moucher, il faut savoir souffler par le nez. Tout-petit, l'enfant ne maîtrise pas spontanément ce souffle. En lui apprenant à souffler par la bouche, puis avec une narine, puis l'autre, l'enfant commence à comprendre ces sensations. Petit à petit, il accepte que l'assistant maternel lui touche le nez. Ce dernier prévient toujours l'enfant avant de lui essuyer le nez, ou de l'aider à se moucher.

2.1.III.2.d) Les bobos et la maladie

L'âge de la petite enfance est propice aux « bobos » : bleu, bosse, égratignure, griffure, morsure....

La réflexion autour du soin permet de prioriser le parent, de le reconnaître en tant que premier soignant de son enfant. Il est alors nécessaire de se questionner sur le soin à faire à l'enfant, s'il peut être reporté dans le temps pour que le parent le fasse lui-même (ongle mal coupé, bouton...).

Quand le bobo arrive, n'ayant pas les mots ou la capacité d'analyse de la situation, l'enfant peut très rapidement se laisser emporter dans un chagrin qui peut être évité simplement par une présence et une considération authentiques de l'adulte.

L'assistant maternel ne banalise pas la situation, il accueille la douleur de l'enfant, la respecte, met des mots, console et soigne. Il est attentif à la dimension émotionnelle de la douleur (psychologique, morale).

Même le plus petit bobo se raconte lors des transmissions, pour que le parent puisse prendre le relais auprès de son enfant. L'assistant maternel ne dramatise pas : il rassure et parle de cet événement en présence de l'enfant. Ainsi, le parent peut en reparler avec son enfant, mais surtout l'enfant comprend que les adultes prennent en considération ces douleurs passagères qui restent sans gravité physique mais qui le touchent dans son corps et dans sa tête.

Cette démarche est la même pour les éventuels traitements à donner à l'enfant lors du temps d'accueil, excepté pour les protocoles et PAI (projet d'accueil individualisé).

2.1.III.2.e) La prévention

Dès sa naissance l'enfant est plongé dans un monde fait par les adultes. Sa taille, ses capacités physiques et psychologiques n'y sont pas adaptées et le rendent donc particulièrement vulnérables. A chaque étape de son développement psychomoteur, un nouveau monde s'ouvre à lui et autant de risques inconnus. S'ils participent à son apprentissage ces risques ne sont pas à négliger.

Dans le quotidien des EAJE, la prévention passe par des gestes et des actions simples :

Préserver un environnement sain grâce au bio nettoyage, conserver une qualité de l'air en aérant très régulièrement, mettre à disposition de l'enfant un environnement sécurisé...

En lien avec le parent, l'assistant maternel échange sur la tenue vestimentaire la plus adaptée afin de permettre à l'enfant d'explorer son environnement en limitant les dangers (vêtements confortables, chapeaux et lunettes de soleil...).

Les temps de jeux à l'extérieur font partie intégrante de la prévention et sont favorisés chaque fois que cela est possible.

2.1.III.3. LE JEU - L'EVEIL

2.1.III.3.a) L'enfant et le jeu

Chaque enfant est individuel et unique, il a des attentes, des dons, des difficultés et des désirs bien particuliers.

Comment faire pour que chacun puisse grandir et apprendre selon son rythme ?

Comment faire pour que chacun se sente respecté, perçu, accueilli avec ses particularités et en même temps stimulé à évoluer ?

Le jeu libre permet cela. Il permet le développement de compétences intellectuelles, sociales, physiques et affectives, mais aussi de la pensée créative qui permet de transformer une chaise en voiture de course ou une boîte en château.

En choisissant le jeu et la façon de jouer, l'enfant fait des découvertes, apprend le fonctionnement des objets, développe sa motricité, sa coordination et exprime des émotions dans des scénarii imaginaires.

À ce jeu de « faire semblant », les enfants apprennent à exprimer leurs idées et à résoudre des problèmes de nature sociale. Ils découvrent la persuasion, la négociation, le compromis et la coopération avec les autres enfants.

En jouant sans objectif à atteindre, l'enfant est libre d'exprimer sa personnalité et de s'affirmer. En dirigeant le jeu, l'enfant se sent compétent et prend confiance en lui. Il peut inventer ses règles et, ce faisant, évaluer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. L'enfant gagne en autonomie et en estime de soi.

Pendant le jeu, l'enfant vit ses émotions intensément et peut les faire évoluer. Il peut ressentir courage, spontanéité, joie, déception, ennui. L'enfant peut créer l'espace dont il a besoin émotionnellement, un espace potentiel, une aire intermédiaire.

Ce n'est pas l'objet qui s'impose en fascinant l'enfant, mais il l'invite à mettre en route son imagination. Dans ce type de jeu, tout dépend de l'activité de l'enfant. Non seulement il crée son espace de jeu lui-même, mais il choisit aussi son type de jeu (plutôt dans le mouvement, ou plutôt un jeu symbolique dans un coin protégé) et chaque objet le laisse libre d'y refléter son état d'âme et sa culture (la poupée peut rire ou pleurer selon l'humeur de l'enfant, ce dernier peut être prince ou superman).

Chacun peut s'investir à sa mesure, selon ses possibilités, ses états d'âme, ses états corporels.

2.1.III.3.b) Attitude et rôle du professionnel/assistant maternel

Les enfants jouent parce que cela les amuse. L'adulte ne fait qu'accompagner leur découverte du monde. Il veille à ne pas faire paraître ses propres attentes, ses pensées projectives.

Le positionnement de l'adulte dans l'espace, la fréquence de ses déplacements, de ses paroles, ses postures influencent le comportement de l'enfant. Un adulte calme, qui joue au milieu des enfants, sans jamais contraindre la participation de l'enfant, pose une base de sécurité affective à partir de laquelle l'enfant peut s'amarrer et oser découvrir. L'adulte en se mettant à hauteur d'enfant, en se mettant en jeu, montre sa présence bienveillante et l'invite à de multiples possibles. Ce sont des postures rassurantes, discrètes, en résonances avec l'enfant qui guident l'enfant sur le chemin de son autonomie, en valorisant la confiance en soi de chacun.

Le jeu libre ne libère pas l'adulte, il engage sa présence.

Lorsque nous acceptons d'admettre que tous les temps d'éveil du tout-petit peuvent devenir des moments de jeu libre, qu'il n'existe pas de distinction jeu libre, jeu organisé, que le temps de jeu libre « classique » en opposition au jeu-atelier, n'existe pas, nous pouvons imaginer des temps de jeu, réfléchis par les adultes, vécus par les deux partenaires, riches de découvertes, support d'une rencontre, tous les jours, renouvelée.

Laissons aux enfants le droit de ne rien faire, d'être observateur, de regarder les autres faire, c'est aussi comme cela qu'ils grandissent.

Laissons-les s'ennuyer, trouver des solutions, seuls, laissons-leur le choix de faire ou ne pas faire, de participer ou pas.

Le jeu n'est pas une contrainte mais bien une possibilité à saisir ou pas, d'où le sens réel du libre choix.

« Le jeu n'existe qu'à l'initiative de l'enfant lui-même, sans objet précis » Gilles Brougère.

« Il faut préserver l'enfant de l'intensification de l'activité et d'une accélération du rythme des apprentissages et le laisser cheminer à son pas, guider par sa propre inspiration. » - J. Piaget et H. Wallon.

2.1.III.4. LE REPAS

« Le repas est un espace-temps particulier pendant lequel l'enfant découvre le plaisir de manger, de partager, de goûter. Pour les professionnels, c'est un moment où chacun dans son rôle, donne une tonalité à ce temps fort ». Extrait de MPE – Christine Schuhl

Faire du repas un temps d'échange et de plaisir.

Une ambiance agréable au moment du repas est essentielle pour le développement affectif et social du jeune enfant, mais également pour l'apprentissage de comportements alimentaires adaptés à ses besoins, et au développement de ses préférences.

2.1.III.4.a) L'enfant

Le temps du repas répond en premier lieu à un besoin physiologique (besoin primaire).

Pour cela, les repas respectent l'équilibre nutritionnel (GEMRCN), et la diversité en fonction des âges.

Il nous importe d'ajouter les dimensions affective, éducative, et sociale.

Le temps du repas permet à l'enfant de « se remplir » de bons moments de relation, afin de se sentir en sécurité affective et de supporter d'être seul ou d'attendre à d'autres moments de la journée.

Afin de respecter le besoin de continuité du lien affectif, il est important pour l'enfant que ce soit, le plus souvent possible la même personne qui le nourrit. Cela permet aussi à l'adulte d'enrichir son observation et sa connaissance précise et individuelle de chaque enfant.

Comment répondons-nous au respect du rythme et des besoins de chacun ?

- Par une connaissance fine du développement moteur et des compétences de l'enfant.

Du bébé qui a besoin d'être maintenu, contenu dans les bras de l'adulte, au jeune enfant autonome qui participe à son repas, différentes étapes jalonnent ce chemin. L'enfant est en capacité d'exprimer son besoin de quitter les bras pour s'asseoir à table, de montrer qu'il peut manger seul, avec ses doigts, puis avec la cuillère, et la fourchette (mixé/morceaux), enfin de quitter le repas, lorsqu'il est à satiété.

- Par la valorisation des notions de plaisir et de découverte.

Le jeune âge est un moment essentiel pour offrir aux enfants le goût d'une alimentation la plus variée possible. La variété est la meilleure garantie de l'équilibre alimentaire, même si les enfants y sont parfois réticents. La perception gustative est liée à notre sensibilité sensorielle. Différentes saveurs, odeurs et consistances participent à l'appétence. Il n'est pas rare de voir des enfants refuser de manger des aliments qui leur paraissent inconnus. C'est une phase normale de l'évolution des enfants. La majorité surmonte ce rejet. Sur ce point, l'adulte fait preuve de compréhension et rassure, et propose de goûter, de façon répétée (entre 15 et 20 fois), sous la même forme (familiarisation).

- Par une ambiance conviviale et la participation des enfants.

L'espace et l'adulte disponibles sont réfléchis à l'avance pour permettre à l'enfant d'aborder le repas, de façon détendue, et d'y trouver un climat chaleureux.

Régularité, stabilité, des horaires, donnent les repères nécessaires au jeune enfant pour envisager sa propre participation au temps du repas :

- Se laver les mains,
- Distribuer les bavoirs
- Mettre et débarrasser la table
- S'essuyer seul le visage et les mains...

- Par l'appui d'une pédagogie du choix.

Il ne s'agit pas de proposer à l'enfant d'opter entre différents aliments (pomme ou banane), ou différentes couleurs de bavoir, car cette compétence se développera plus tard.

Mais l'enfant est invité à choisir :

- Sa place à table,
- Manger ou pas,
- L'ordre des aliments,
- Le moment de sa collation

2.1.III.4.b) Les parents

Nourrir son enfant est un acte fondateur de la relation parents-enfant.

Pour le parent, déléguer cette mission à un autre adulte, même professionnel n'est pas chose facile.

Cela demande à l'équipe d'élaborer de nombreux outils permettant de placer, au centre, les demandes et préférences des parents : Allaitement maternel, DME (Diversification menée par l'enfant), Choix culturels, nutritionnels, familiaux, rythme de la diversification alimentaire...

L'assistant maternel reconnu par le parent comme l'adulte nourricier, en son absence, crée et entretient avec la famille une relation affective particulière, base d'un lien de confiance. Les échanges sont réguliers entre adultes, grâce à des supports écrits (fiche de transmission, affichage des menus, PAI...), mais aussi grâce au dialogue quotidien, début éventuel de conseils ou d'informations.

Le professionnel donne le temps aux parents d'exprimer leurs besoins et attentes. Parfois des ajustements entre la demande et la réalisation sont nécessaires compte-tenu du vivre ensemble.

« Un enfant qui mange bien peut signifier pour le professionnel qu'il est compétent, pour les parents, c'est le signe que leur enfant va bien et en bonne santé. » extrait MPE Claire PEUCH

Il faut donc être attentif à notre propre interprétation des situations observées et à celle des parents afin de préserver une bonne communication.

2.1.III.4.c) La crèche familiale/domicile de l'assistant maternel

Un aménagement qui favorise la relation et une ambiance sereine.

L'espace dédié au repas sert d'espace de jeu le reste de la journée, il est donc connu par les enfants et ne crée pas de rupture ni dans la relation avec l'adulte ni dans le déroulé de la journée.

Particulièrement adapté à leur morphologie et à leurs compétences, le matériel mis à leur disposition encourage leur autonomie : tables et chaises à hauteur ou chaise haute pour les plus petits, vaisselle adaptée.

Un confort sonore est recherché en limitant les déplacements, les conversations entre adultes afin de favoriser les échanges à table entre l'assistant maternel et les enfants et entre enfants.

- Un professionnel disponible et attentif

Avant même le temps du repas, l'organisation de l'installation des convives et du matériel nécessaire est pensée, préparée afin d'éviter les déplacements inutiles de l'adulte. Cela permet une disponibilité complète du professionnel et préserve la continuité de présence.

L'assistant maternel élabore un ordre de passage au repas pour l'ensemble des enfants afin de préserver une régularité à ces derniers de l'identifier, le connaître.

Cela permet au professionnel d'être attentif, accaparé par ce qui se passe à table.

Il peut alors :

- Présenter les éléments du repas aux enfants sans faire de mélange
- Stimuler et encourager la découverte
- Communiquer avec l'enfant et favoriser les échanges positifs autour du repas
- Respecter le rythme de l'enfant qui est différent de celui de l'adulte
- Être convive au même titre que les enfants, afin de partager le moment, de montrer éventuellement l'exemple.

« Tout comme chez l'adulte, il existe des enfants « petits » et « grands » mangeurs. L'appétit de l'enfant peut varier en fonction de son état de santé, de l'heure de son dernier repas, du menu

proposé, de son stade de développement (découverte des goûts, affirmation de soi), de ses émotions (contrariétés, stress...).

En pratique, « inviter la bienveillance à table » signifie que le professionnel respecte avant tout la faim de l'enfant, son rythme, son développement global et tient compte de ses difficultés – ressentis, expressions gestuelles et verbales – dans un accompagnement individualisé. En effet, « être dans une démarche de bienveillance demande de penser sa pratique, sa relation, son histoire de vie pour prendre soin de la relation à l'autre, dans un respect mutuel » explique Arnaud Deroo – abécédaire de la bienveillance. »

Extrait de Métiers de la Petite Enfance no 217 janvier 2015– C. PEUCH

2.1.III.5. LE SOMMEIL

« Le sommeil est un état physiologique périodique de l'organisme (notamment du système nerveux) pendant lequel la vigilance est suspendue et la réactivité aux stimulations amoindrie. » Larousse

2.1.III.5.a) Besoin fondamental

Bien dormir a des conséquences importantes sur la santé au quotidien. En effet, le sommeil :

- Est indispensable au développement cérébral de l'enfant,
- Régule la production de plusieurs hormones,
- Consolide les informations mémorisées pendant l'éveil et favorise l'apprentissage récent,
- Est associé à une meilleure réponse immunitaire avec des conséquences probables sur la susceptibilité aux infections.

De 0 à 24 mois, la stabilisation du sommeil :

Chez le nourrisson, le sommeil est différent de celui du grand enfant.

Souvent, il faut un certain temps pour que le sommeil du nourrisson adopte une cadence régulière.

Le nombre quotidien de siestes varie en fonction de l'âge.

Vers 6 mois, un bébé fait en général trois siestes (matin, début et fin d'après-midi). La dernière sieste de la journée disparaît entre 9 et 12 mois, celle du matin, entre 15 et 18 mois.

2.1.III.5.b) Respect des habitudes de l'enfant

Il est important d'échanger avec les parents pour se rapprocher le plus possible des habitudes de l'enfant.

La familiarisation, ainsi que l'accueil au quotidien permettent de collecter les informations nécessaires :

- Tétine, doudou, position préférée, présence de l'adulte lors de l'endormissement,
- Besoin d'être bercé,
- Présence d'une berceuse, de musique, de bruits blancs.

Le cas échéant, il peut être nécessaire d'élaborer une grille en collaboration avec le parent, afin d'évaluer quantité et qualité du sommeil de leur enfant.

Les ajustements nécessaires aux habitudes de l'enfant sont toujours réfléchis pour son bénéfice.

Ceci permet d'éviter la frustration du parent à l'idée qu'un autre adulte s'occupe du bien-être de son enfant.

La qualité apportée à la période de familiarisation à la crèche familiale et chez l'assistant maternel est essentielle, afin de connaître les préalables concernant le sommeil de l'enfant accueilli.

Cette période a aussi un impact sur la qualité du sommeil de l'enfant. Parents et professionnels doivent y être attentifs et sensibles.

Des troubles passagers du sommeil peuvent apparaître. La familiarisation bouleverse les habitudes de l'enfant qui doit faire connaissance avec de nouveaux espaces, personnes, ambiances.

2.1.III.5.c) Respect du rythme de l'enfant

La sieste doit rester un moment de plaisir.

Nos connaissances sur le sommeil de l'enfant nous permettent de prendre en compte les individualités dans un accueil collectif (2,3 ou 4 enfants). Cela permet d'être attentif au respect du besoin de chaque enfant et du confort des autres :

- Proposer un temps de repos même si l'enfant ne dort pas,
- Limiter le bruit dans la salle de jeux,
- Proposer un temps de décharge individuel avant la sieste, si nécessaire,
- Assurer une régularité concernant l'horaire de sieste.

2.1.III.5.d) Préparation et Transition : rendre l'enfant autonome

La sieste fait partie de l'ensemble du temps de présence de l'enfant chez l'assistant maternel. Les professionnels anticipent ce temps afin d'accompagner l'enfant vers la transition entre la période d'éveil et de sommeil :

- Faire participer les enfants à l'installation des doudous, tétines dans les lits,
- Proposer une activité calme (livres, comptines, foulards, plumes...) ou les laisser se défouler s'ils en expriment le besoin,
- Ritualiser la transition (yoga).

Le confort de l'enfant est recherché :

- Connaître et identifier les signes d'endormissement de chaque enfant,
- Dormir toujours à la même place,
- Respecter l'installation que l'enfant trouve confortable,
- Adapter la température de la pièce, la lumière (suffisante pour un repos diurne),
- Proposer aussi bien le lit, le matelas à même le sol, les coussins, ou la poussette personnelle...

La connaissance et le respect des rythmes de l'enfant ainsi que le partenariat parents/professionnels instaurent une relation de confiance qui favorise la qualité de sommeil de l'enfant.

Plus une société est agitée, et moins elle tolère les enfants agités, mais plus elle crée paradoxalement les conditions de leur agitation, voire de leur hyperactivité.

D'où l'aspect essentiel des travaux de l'institut Pickler-Loczy qui insistent sur la nécessité du respect des rythmes de l'enfant, afin de garantir l'harmonie de leurs acquisitions psychomotrices en particulier.

Les jardiniers disent parfois qu'il ne sert à rien de tirer sur les feuilles pour qu'elles poussent, il en va de même quand à la croissance et à la maturation psychique de l'enfant, qui doivent provenir de l'intérieur, processus endogènes qui exigent la rencontre avec des adultes qui ne font pas de forcing, et qui ne fonctionnent pas sur un mode d'anticipation anxieuse, mais qui se montrent seulement attentifs à tirer tout doucement l'enfant en avant, avec suffisamment de tact, de légèreté, et de respect de sa propre dynamique.

L'alternance bien pensée entre des moments de rencontre individuelle entre les bébés et l'adulte, et des temps d'activité libre à côté de l'adulte favorise une dialectique très constructive entre les processus de symbolisation de l'objet en sa présence, et les processus de symbolisation de l'objet en son absence.

Pour prendre soin d'un petit enfant, cela nécessite une attention individuelle. En effet, il faut une disponibilité psychique pour aller à la rencontre d'un bébé qui communique sur un mode préverbal, corporel. Ses mouvements, ses émotions, ne peuvent prendre de valeurs de signaux de communication, que pour un adulte engagé dans la relation avec lui qui cherche à donner du sens à ses expressions, pour qu'il se sente compris, connu, reconnu dans sa singularité, contenu et soutenu dans la construction de son identité naissante et dans la prise de conscience de lui-même. Le bébé peut ainsi faire confiance, se fier à des adultes bienveillants et compter sur eux, compter pour eux.

Pour cela, les professionnels ont besoin de connaissances, sur la spécificité du mode de fonctionnement d'un petit enfant, mais aussi sur les processus de fonctionnement et le temps qui lui est nécessaire pour grandir, se construire.

Plus que d'intervenir directement dans les apprentissages, l'adulte cherche alors à mettre à la disposition de l'enfant un environnement qui permet à ses capacités de pouvoir advenir et se développer,

« Accorder de l'importance à la qualité de ce que l'on transmet est important. Mais accorder de l'importance aux conditions dans lesquelles cette transmission s'opère l'est tout autant... Tout ce que nous faisons avec le jeune enfant ou devant lui, tout ce qu'il perçoit du monde, crée une connexion dans son cerveau... Ce dernier possède dix fois plus de connexions que le réseau Internet mondial ; 1 000 000 de milliards de connexions synaptiques.

Après cette période de création de milliards de connexions neuronales, le cerveau commence à faire le ménage. Les connexions les plus souvent utilisées vont se renforcer. A l'inverse, les connexions les moins utilisées vont progressivement s'affaiblir et être éliminées. On appelle cela l'élagage synaptique... Nous ne devenons pas moins intelligents avec l'âge ; nous devenons des spécialistes, des spécialistes de la langue, de la culture, des comportements que nous avons régulièrement perçus et reproduits...

Le cerveau ne conserve pas les connexions des meilleures expériences. Il conserve les connexions des expériences les plus fréquentes. Notre responsabilité est donc très grande, car ce sont nos choix et nos habitudes qui vont renforcer certaines connexions, et en éliminer d'autres...

Le cerveau humain est vraiment extraordinairement plastique parce qu'il naît au monde très immature. Il naît comme « prématuré ». Il va mûrir, former son intelligence, ses fondations, dans le monde et avec le monde. Alors offrons-le-lui, et offrons-lui le meilleur...

Il nous appartient donc vraiment, à nous adultes, de créer avec conscience, joie et amour, des environnements adaptés, capables de nourrir en quantité et en qualité, l'intelligence des enfants en grande demande d'informations. »

Céline ALVAREZ – « Transmettre ce que nous nous apportons les uns et les autres ».

2.2 – Les dispositions prises pour assurer le soin

Dans l'intérêt de l'enfant, il est impératif de signaler au personnel tout traitement médicamenteux, même si les médicaments sont donnés matin et soir à la maison.

Dans la journée, ils sont donnés exceptionnellement en fonction des protocoles établis par le médecin de l'établissement et uniquement sur présentation de la prescription médicale au nom de l'enfant datée et signée et d'une autorisation des parents. La posologie et la durée du traitement doivent être indiquées.

En l'absence d'ordonnance, le traitement n'est pas donné.

Si les parents fournissent un antipyrétique, il doit être accompagné d'une ordonnance au nom de l'enfant précisant les modalités d'utilisation, le rythme, la posologie selon le poids et l'âge de l'enfant.

Le professionnel d'un mode d'accueil du jeune enfant pouvant administrer des soins ou des traitements médicaux à un enfant qu'il prend en charge, à la demande du ou des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, est un professionnel d'établissement d'accueil du jeune enfant ayant l'une des qualifications mentionnées aux articles R. 2324-34, R. 2324-35 et R. 2324-42.

Il se conforme aux modalités de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers, précisées dans le protocole écrit et qui lui ont été expliquées par le référent " Santé et Accueil inclusif ".

Avant d'administrer les soins ou les traitements médicaux, le professionnel de l'accueil du jeune enfant procède aux vérifications suivantes :

- Le médecin n'a pas expressément prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical ;
- Le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant ont expressément autorisé par écrit ces soins ou traitements médicaux ;
- Le médicament ou le matériel nécessaire a été fourni par le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant ;

- Le professionnel de l'accueil du jeune enfant réalisant les soins ou traitements médicaux dispose de l'ordonnance médicale prescrivant les soins ou traitements ou d'une copie de celle-ci et se conforme à cette prescription, sauf la première prise qui est réservée aux parents ou au représentant légal de l'enfant;
- Le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant et, le cas échéant, le référent " Santé et Accueil inclusif " ont préalablement expliqué au professionnel de l'accueil du jeune enfant le geste qu'il lui est demandé de réaliser.

Chaque geste fait l'objet d'une inscription immédiate dans un registre dédié précisant :

- Le nom de l'enfant ;
- La date et l'heure de l'acte ;
- Le nom du professionnel de l'accueil du jeune enfant l'ayant réalisé
- Le nom du médicament administré et la posologie.

Si l'enfant est souffrant à son arrivée.

Il appartient au directeur de l'établissement et /ou le professionnel de santé d'apprécier s'il peut être ou non accueilli en fonction des protocoles définis par le médecin de l'établissement.

Les parents informent immédiatement le directeur de l'établissement afin de mettre en œuvre les mesures préventives qui s'imposent, en cas de maladies contagieuses.

Si l'enfant est malade ou est victime d'un accident en cours d'accueil

Le directeur ou le professionnel de santé ou la personne assurant la continuité de fonction de direction sont habilités à administrer les premiers soins en fonction des protocoles définis par le médecin de l'établissement.

Les parents sont avertis par téléphone.

La direction de l'établissement peut faire appel au service médical d'urgence qui lui donne les mesures à prendre. Elle peut demander aux parents de venir chercher l'enfant dans les meilleurs délais si l'état de santé l'exige. Ceux-ci doivent consulter leur médecin traitant ; il est recommandé d'informer le directeur de l'établissement du diagnostic en cas de pathologie pouvant comporter un risque sanitaire pour les enfants ou le personnel de l'établissement.

Le président du Conseil départemental sera informé de tout décès ou accident ayant entraîné une hospitalisation survenue pendant le temps d'accueil d'un enfant.

Les évictions

Le Directeur ou la Directrice applique les évictions prévues dans le "guide des conduites à tenir en cas de maladies transmissibles dans une collectivité d'enfants" et le règlement intérieur.

Il est à rappeler que pour tout enfant malade (fièvre, vomissements, diarrhée, maladie éruptive...), la fréquentation de la collectivité à la phase aiguë de la maladie infectieuse n'est pas autorisée.

2.3. – Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

C'est le médecin de la structure qui assure la visite d'admission des enfants de moins de 4 mois ou ceux porteurs d'un handicap, d'une maladie chronique ou de tout problème nécessitant un traitement ou une attention particulière. Le cas échéant, il met en place un projet d'accueil individualisé (PAI) ou y participe en concertation avec le parent, le référent « santé et inclusion » et l'ensemble du personnel de la structure voire le milieu spécialisé si possible.

2.4 - Les modalités en cas d'accident

Si l'enfant est malade ou est victime d'un accident en cours d'accueil

**Version de Mars 2022 élaborée par les services Pmi du Conseil Départemental, de la Caf et de la Msa
Mis à jour le 08/04/2024**

Le directeur ou le professionnel de santé ou la personne assurant la continuité de fonction de direction sont habilités à administrer les premiers soins en fonction des protocoles définis par le médecin de l'établissement.

Les parents sont avertis par téléphone



Partie 3 :

Le Projet d'accueil



3.1 – Les accueils proposés

Type d'accueil

- **Régulier**

L'accueil régulier est caractérisé par des besoins connus à l'avance et récurrents. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures réservées en fonction de leurs besoins.

- **Urgence ou exceptionnel**

L'accueil est qualifié d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés. L'enfant n'a jamais fréquenté la structure et ses parents souhaitent bénéficier d'un accueil en « urgence » pour des motifs exceptionnels. L'accueil d'urgence renvoie à la notion de familles en situation d'urgence sociale (ex : places réservées par la PMI) ou à la notion de demandes d'accueil faites dans l'urgence.

- **Accueil d'enfant porteur de handicap**

La branche Famille souhaite rendre l'accueil accessible à tous les enfants, notamment aux enfants porteurs de handicap. A cet effet, la branche Famille réaffirme sa volonté de participer activement à l'accueil des enfants porteurs de handicap en veillant au respect des articles L.114-1 et L.114-2 CASF, à savoir « l'accueil des enfants handicapés peut et doit être assuré, autant que possible au milieu des autres enfants ».

En outre, « dans le respect de l'autorité parentale, les Eaje contribuent à leur éducation, ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent » (article R.2324-17 CSP).

Le règlement et le projet d'établissement, élaborés en équipe, intègrent par le dispositif LIANE les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap. L'objectif est de bâtir un projet pouvant s'adapter à chaque enfant, en lien avec les parents.

- **Familles confrontées à des situations particulières**

Age des enfants accueillis

Les établissements sont agréés pour l'accueil d'enfants de 10 semaines à 4 ans et jusqu'à 5 ans révolus pour les enfants porteurs de handicap.

3.2 Les prestations d'accueils proposées

Crèche familiale Les Frimousses Ouverture du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00

Avis d'ouverture : **30 places**

Capacité d'accueil actuelle : **26 places**

8 assistantes maternelles :

*2 pouvant accueillir 2 enfants

*2 pouvant accueillir 3 enfants

*4 pouvant accueillir 4 enfants

Les enfants sont accueillis au quotidien chez l'assistant maternel. Ils viennent 2 fois par semaine en collectivité au sein de la crèche familiale pour des regroupements. La personne qui encadre le regroupement peut accueillir les enfants à partir de 8h30. Chaque groupe compte 4 à 6 assistantes maternelles. Ces temps ont lieu le lundi et mercredi matin de 9h00 à 11h00, le jeudi matin de 9h50 à 11h00 et le jeudi après-midi de 14h00 à 17h00. Pour participer à ces temps les

assistants maternels et les enfants ont la possibilité de prendre un bus qui est mis à leur disposition par la ville de Boulogne sur mer.
Une fois par semaine la directrice éducatrice de jeune enfants se rend au domicile de chaque assistant maternel.

Les projets :

Projet Résonance

Il s'agit d'un atelier parent/enfant. Un temps d'exploration sonore et musical est proposé aux enfants, aux parents et aux assistants maternels. 1 fois par mois

L'objectif premier est de permettre aux parents de partager un moment privilégié avec leur enfant,

Projet « Plume »

Partenariat avec la médiathèque qui constitue des malles de livres spécifiques pour la Petite enfance, cela alimente notre quotidien de lecture avec les enfants. Ces malles sont renouvelées tous les 2 mois.

Projet « Equilibre »

Chaque jeudi matin ou vendredi matin le parent et/ou l'assistant maternel peuvent accompagner l'enfant à une séance de motricité libre sur un parcours spécifique et adapté, l'animation est soutenue par une psychomotricienne un agent de la structure présent pour être le soutien des familles. Il s'agit de laisser l'enfant expérimenter ses capacités motrices sous les encouragements et l'accompagnement bienveillant de son parent.

LES FETES

Des temps forts de fêtes ont été programmés

- ***La chasse à l'œuf proposé à l'ensemble du pôle petite enfance dans un jardin de la ville de Boulogne***

- ***La semaine du goût***

- ***Le temps de Noël*** : temps de partage et de convivialité avec les parents et les enfants

Une animation contée et chantée interprété par les assistants maternels suivi d'un goûter de Noël confectionné par l'ensemble de l'équipe

Un cadeau offert par la municipalité a été donné à chaque enfant Moment festif très apprécié des parents qui permet la rencontre des parents avec l'ensemble de l'équipe.

Partenariat autour de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille :

- CAMSP du Boulonnais dans le cadre du projet Liane pour l'inclusion des enfants porteurs de handicap ;
- Le conseil général et les services de PMI afin d'optimiser l'accès à toutes les familles en situation sociale particulière.
- Le médecin de crèche afin d'assurer le suivi des enfants/PAI.

Partenariat d'actions ou de projets collectifs

- La médiathèque Sandettie de Boulogne pour le partenariat du projet « Plumes »

Une multiple coopération pour des projets vivants et diversifiés destiné au public de la crèche et permettant vraiment de créer du lien et un climat de confiance avec les parents

Partenariat institutionnel, le suivi partenarial de la structure

Avec le service Culture de la ville de Boulogne : de belles propositions de spectacle pour les tout-petits sont proposés, le pôle petite enfance dispose de places réservées pour les familles des structures.

Les moyens de communication sont principalement :

- * Le journal de la ville : Boulogne MAG
- * Le site internet de la ville
- * Le Facebook de la ville
- * La plaquette spécifique Petite Enfance, qui reprend les différentes structures de Boulogne et les renseignements nécessaires pour s'y rendre ou les joindre.
- * Le livre d'or

3.3 L'hygiène et les changes

Les enfants doivent arriver en état de propreté corporelle et vestimentaire. Les parents doivent prévoir des vêtements de rechange et une tenue adaptée quand une sortie est prévue. Les produits d'hygiène et les couches et le matériel de puériculture sont fournis par l'établissement.

3.4 Alimentation

3.4.1 - Les repas

L'assistant maternel propose le lait habituel de l'enfant. Les laits et aliments spéciaux et de régime ne sont pas fournis.

La continuité de l'allaitement maternel est facilitée chez l'assistant maternel.

Le repas précédant l'accueil est pris avant l'arrivée chez l'assistant maternel.

Les repas sont fournis par l'assistant maternel en fonction des heures d'accueil.

Les menus sont élaborés par l'assistant maternel selon les normes du GEMRCN L'assistant maternel prépare le repas des enfants au quotidien.

Régimes alimentaires : tout régime alimentaire lié à la santé de l'enfant sera soumis au médecin de l'établissement. L'avis du responsable de l'établissement sera requis quant aux possibilités de la crèche à réaliser ce régime et sa compatibilité avec les règles de sécurité alimentaire. Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera établi et signé entre le directeur de la crèche, la famille, l'assistant maternel et le médecin de la crèche ou le médecin traitant de l'enfant

3.4.2 - Allaitement en crèche :

La continuité de l'allaitement maternel est facilitée au sein des établissements.

Les parents ont la liberté d'accès au sein de la structure ou chez l'assistant maternel afin d'assurer une continuité de l'allaitement.

En cas de transport de lait maternel un protocole est établi, ce dernier est expliqué à la famille et la traçabilité est effectuée quotidiennement par le parent et les professionnelles.

3.5 L'accueil d'enfants à besoins spécifiques (enfant en situation de handicap)

Les établissements de Boulogne-sur-Mer offrent conformément au décret du 30/08/2021, avec le concours du référent " Santé et Accueil inclusif " et le dispositif LIANE en partenariat avec le CAMSP du boulonnais, un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment de ceux présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés. Ils favorisent la socialisation des enfants au sein de collectifs de taille adaptée aux activités proposées.

En respect des articles CASF L114.1 et L114.2, les établissements municipaux de la ville de Boulogne-sur-Mer concourent à l'intégration sociale des enfants présentant un handicap ou atteints de maladie chronique.

Le médecin rattaché à la structure valide l'admission de l'enfant en tenant compte des contraintes liées à la santé et à la sécurité de l'enfant et du groupe. L'accueil de l'enfant est soumis à un protocole d'accueil individualisé (P.A.I.), établi entre les parents, le médecin traitant, le responsable, et le médecin référent de l'établissement. Il peut être réactualisé en cas d'évolution de la prise en charge.

La volonté du service Petite Enfance est de bien comprendre le projet porté par la famille afin de le mettre en œuvre au mieux. Pour cela les échanges entre l'équipe accueillante et les parents sont encouragés, le partenariat avec les autres structures prenant en charge l'enfant est favorisé. Nous travaillons avec le médecin de l'enfant, le CAMSP, le CMP, l'IME, la MDS et l'Education Nationale, tous présents sur notre secteur, au travers de réunions thématiques ou pour le suivi d'enfant en particulier. L'accueil des enfants en situation de handicap ou porteur d'une maladie chronique est assuré en inclusion complète, au milieu des autres enfants. Le dispositif LIANE, en complicité avec le CAMSP, permet un accueil individualisé et inclusif de chaque enfant. L'accompagnement est proximal et bilatéral.

3.6 Encadrement de la structure et des enfants

Le directeur éducateur de jeunes enfants :

Il est garant de la qualité de vie quotidienne de l'enfant et de la qualité de l'accueil des familles. Il assure la coordination d'une équipe qualifiée et compétente pour accueillir l'enfant autour du projet d'établissement. Ce projet valorise l'éducation bienveillante à travers l'expression et l'écoute des émotions, le respect du rythme et des besoins de l'enfant et des familles, l'accompagnement individuel et l'aménagement favorisant l'activité libre de l'enfant.

Il assure l'organisation et la gestion de la structure, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. Il veille à la mise en œuvre des normes réglementaires (qualité de l'air intérieur, absence de Wi-Fi). Il fait appliquer les dispositions du présent règlement de fonctionnement.

En son absence, la continuité de la fonction de direction est assurée par la direction du pôle Petite Enfance, Marc-Antoine Croquelois au 0321877356. En cas d'absence de la direction du Pôle Petite Enfance, la direction est assurée par un responsable d'une des structures d'accueil collective du Pôle.

Le référent " Santé et Accueil inclusif " (RSAI) :

L'article R2324-39 du CSP prévoit que le Référent Santé et Accueil Inclusif, statut assuré par le médecin vacataire, exerce les missions suivantes :

1° Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;

2° Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30 ;

- 3° Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service ;
- 4° Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;
- 5° Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;
- 6° Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;
- 7° Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;
- 8° Contribuer, en concertation avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de 31 août 2021 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 14 sur 100 fonctionnements prévus au II de l'article R. 2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe ;
- 9° Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du référent technique de la micro-crèche, du responsable technique ou du directeur de l'établissement ou du service, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale ;
- 10° Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1° du I de l'article R. 2324-39-1.

L'éducateur de jeunes enfants :

Il apporte, dans l'exercice de ses compétences, son concours au directeur de l'établissement pour la mise en œuvre du projet d'établissement.

Il participe à la professionnalisation des équipes, veille à la transmission des valeurs portées par la structure. Il favorise l'éveil et le développement global des enfants, en collaboration avec les assistants maternels

Il assure l'accompagnement du jeune enfant en lien avec la famille.

Les assistants maternels :

Les assistants maternels accueillent à leur domicile un nombre d'enfants déterminé en fonction de l'agrément délivré par le Président du Conseil Général du Pas-de-Calais.

Ils sont les seules personnes habilitées à s'occuper de l'enfant pendant toute la durée de l'accueil.

Ils accompagnent les familles, prennent en charge l'enfant, répondent à ses besoins et sollicitations, assurent la surveillance et les soins et mènent des activités d'éveil.

Ils participent aux regroupements hebdomadaires des enfants organisés par le responsable de la structure.

Dans le cadre d'un accueil régulier pour un enfant scolarisé à temps partiel, les assistants maternels ne sont pas habilités à effectuer les trajets école/domicile.

Le personnel technique et d'entretien :

Les agents Petite Enfance et les agents d'entretien assurent en outre l'entretien des locaux et du linge et aident à la préparation des repas.

Le médecin :

En concertation et/ou en collaboration avec le directeur et le professionnel de santé :

Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et de mesures à prendre en cas de maladie contagieuse, d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé.

Il définit les protocoles d'action dans les situations d'urgence.

Il assure les actions d'éducation et promotion de la santé auprès du personnel.

Il s'assure que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement ou le service. En particulier, il veille à l'intégration des enfants présentant un handicap, une affection chronique ou tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière et le cas échéant, met en place un projet d'accueil individualisé ou y participe.

Il assure la visite d'admission obligatoirement pour les enfants de moins de quatre mois ainsi que les enfants présentant un handicap, d'une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière et donne son avis sur l'admission des enfants.

Il examine les enfants, si nécessaire, et avec l'accord des parents. Il ne se substitue pas au médecin traitant des enfants.

Il intervient par vacation régulière au sein des différents EAJE

Le personnel expert :

Dans le cadre de son projet global de lutte contre les inégalités d'accès aux services et aux activités artistiques, la Ville de Boulogne-sur-Mer est engagée dans de nombreux projets : la Cité Educative, le Plan Mercredi, la Petite Enfance de l'Art, Liane. Dans cette dynamique, la ville crée **les ateliers MIAM, musique-inclusion-art-motricité**, service au sein du Pôle d'Action Municipale Solidarités et Réussites Educatives dont dépend le service Petite Enfance afin de faciliter l'inclusion des enfants et renforcer le contenu éducatif des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires ainsi que des établissements d'accueil du jeune enfant.

A cette fin, la Ville de Boulogne-sur-Mer a embauché une psychomotricienne pour coordonner les actions inclusion et motricité et une assistante d'enseignement artistique spécialisée musique pour coordonner les actions musique et art.

La psychomotricienne :

Elle contribue à la réflexion autour de l'accueil de l'enfant et particulièrement dans le cadre de l'inclusion. Elle accompagne l'équipe dans sa pratique professionnelle et sur sa montée en compétences sur ce sujet ainsi que les familles. Elle fait le lien avec les structures de soins. Son action rayonne au-delà de la Petite Enfance car elle fait le lien avec les structures qui suivent l'accueil en EAJE : accueil péri et extra-scolaire.

Elle pilote, coordonne et anime les projets et actions visant à favoriser l'inclusion des enfants au sein des établissements d'accueils municipaux en lien avec les autres agents du MIAM, l'ensemble des services du PAM SRE, ainsi que les autres directions municipales.

Elle a aussi pour mission de construire un partenariat diversifié, solide et dynamisant, particulièrement dans une recherche de continuité des prises en charge.

Assistant d'enseignement artistique musical :

Il pilote, coordonne et anime les projets musicaux et artistiques du dispositif MIAM en lien avec les autres agents du MIAM et l'ensemble des services du Pôle d'Action Municipale Solidarités et Réussites Educatives dont dépend le service Petite Enfance, ainsi que les autres directions municipales : Culture, Techniques, Animations

Il est amené à

- Concevoir et mettre en œuvre les projets : analyse des besoins, conception et écriture des projets qu'ils soient réguliers ou ponctuels,
- Accompagner la montée en compétences des agents municipaux : animation d'ateliers en vue de formation, mise en place de formations internes,
- Inclure les parents dans les différents projets,
- Construire un partenariat diversifié, solide et dynamisant.

Les intervenants extérieurs

Le psychologue :

Il contribue à la réflexion autour de l'accueil de l'enfant.

**Version de Mars 2022 élaborée par les services Pmi du Conseil Départemental, de la Caf et de la Msa
Mis à jour le 08/04/2024**

Il accompagne l'équipe dans sa pratique professionnelle et favorise l'analyse des pratiques professionnelles à raison de 20h par an. Le psychologue n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Tous les échanges qui y ont lieu sont confidentiels.

Les stagiaires :

La Ville de Boulogne-sur-Mer signe des conventions avec différents établissements afin de permettre aux personnes qui suivent des formations d'effectuer des stages au sein des différents établissements.
Ces stagiaires peuvent être amenés à participer à la prise en charge des enfants dans la limite de leur champ de compétences.

Les formations :

Un plan de formation est établi pour l'ensemble des professionnels du Pôle Petite Enfance. Ce plan est réfléchi avec l'agent et son supérieur hiérarchique lors des entretiens annuels. Il permet de cibler des besoins individuels et d'y répondre par le biais de formations proposées par le CNFPT ou encore par des organismes partenaires.

La professionnalisation des équipes :

Lors des journées pédagogiques, les crèches sont fermées. Cela permet de regrouper les professionnels du Pôle Petite Enfance. Ces journées permettent de se questionner sur les pratiques professionnelles, d'obtenir de nouvelles connaissances théoriques ou pratiques. Elles sont également le point de départ de réflexions collectives ou individuelles.
Ces réflexions se poursuivent lors de réunions d'équipes, soit plénières pour la structure, soit en sous-groupe d'accueil.
Ces temps d'apports théoriques permettent également de travailler sur le bien-être des professionnels.